

échanger
comprendre
progresser

Rapport annuel 2014

Protection des troupeaux Suisse



ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Impressum

Editeur AGRIDEA
Jordils 1 • CP 1080 • CH-1001 Lausanne
T +41 (0)21 619 44 00 • F +41 (0)21 617 02 61
contact@agridea.ch • www.agridea.ch

Date 18 mai 2015

Auteur-e-s Felix Hahn, Riccarda Lüthi, Daniel Mettler, François Meyer, AGRIDEA

Rédaction Felix Hahn, Daniel Mettler, AGRIDEA

Traduction Nadia Coquoz

Mise en page Petra Tamagni, AGRIDEA

Impression AGRIDEA

© AGRIDEA, Avril 2015

Sans autorisation expresse de l'éditeur-trice, il est interdit de copier ou de diffuser de toute autre manière cette brochure ou des parties de cette brochure.
Les informations contenues dans cette publication sont sans garantie.
Seule la législation y relative fait foi.

Table des matières

1.	Introduction	5
2.	Domaine de compétences de la protection des troupeaux.....	5
3.	Economie alpestre et régions à risque.....	7
3.1	Des périmètres de prévention aux zones à risque	7
3.2	Développement du système de pacage.....	8
3.3	Nouvelle politique agricole 2014-2017	9
4.	Vue d'ensemble de la présence et des dégâts des grands prédateurs	9
4.1	Loup	9
4.2	Ours.....	11
4.3	Lynx.....	11
4.4	Dégâts 2014	11
5.	Conseillers spécialisés en chiens de protection des troupeaux	12
5.1	Un nouveau rôle.....	12
5.2	Suisse nord-ouest, Haut-Valais	13
5.3	Suisse central et nord-est.....	13
5.4	Les Grisons	14
5.5	Le Tessin, le Val Mesolcina et le Val Calanca	14
5.6	Région Romandie	14
6.	Détention et placement de chiens de protection des troupeaux.....	14
6.1	Les CPT en activité en Suisse.....	14
6.2	Monitoring des chiens de protection des troupeaux.....	15
6.3	Enregistrement officiel des CPT.....	15
7.	Incidents avec des chiens de protection des troupeaux	16
7.1	Cas de morsure 2014.....	16
7.2	Mesures de réduction des risques	17
8.	Cours théoriques obligatoires pour les détenteurs de CPT.....	18
8.1	Développement ultérieurs du cours théorique obligatoire	18
8.2	Cours théoriques obligatoires effectués	19
9.	Le groupe d'intervention mobile	19
10.	Développement de la formation des bergers 09-14	20
10.1	Point de départ et développement	20
10.2	Nombre de participants et diplômes	20
10.3	Perspective	21
11.	Des civilistes pour soutenir les exploitants alpins	21
12.	Planification territoriale.....	22
12.1	Nouvelles conditions cadres.....	22
12.2	Planification d'alpages à moutons en Valais.....	22
12.3	Protection des troupeaux et analyse du petit bétail au Tessin	23
12.4	Planification d'alpage à Uri	23
12.5	Planification territoriale dans les cantons de Berne, Fribourg, et Vaud	23

13	Clôtures, lamas, ânes, et mesures d'effarouchement	24
13.1	Clôtures.....	24
13.2	Mesures d'effarouchement	24
13.3	Lamas et ânes.....	25
14	Manifestations	25
14.1	Conférence protection des troupeaux	25
14.2	Nouvelles manifestations et publicité	25
15	Collaboration internationale	26
15.1	CDP-News.....	26
15.2	Groupes de travail internationaux.....	26
15.3	Missions internationales	26
16	Finances	26
16.1	Vue d'ensemble.....	26
16.2	Financement par des tiers des projets	27
16.3	Pool d'ONG pour le soutien des projets.....	27
Annexes 2014		

1. Introduction

L'entrée en vigueur le 1 janvier 2014 de l'Ordonnance fédérale révisée sur la chasse (OChP) a entraîné tout un nombre d'adaptations dans le domaine spécifique de la protection des troupeaux en Suisse. Ainsi, le service chargé des chiens de protection des troupeaux (CPT) a été créé au sein d'AGRIDEA, et ajouté à l'ancien service chargé de la protection des troupeaux (PT). Tous deux ont été réunis et figurent désormais sous le concept général de «Protection des troupeaux Suisse ». Le rapport annuel présent rend compte des activités de ces deux services. Des adaptations d'ordre organisationnel ont été pratiquées en particulier au niveau des cantons, ceux-ci ayant le devoir d'intégrer la protection des troupeaux à leur planification agricole. AGRIDEA les soutient dans cette tâche, en effectuant un travail de fond et en organisant la coopération inter-cantonale. L'association « Chiens de protection des troupeaux Suisse » CPT-CH a dû se repositionner, car nombre de ses tâches habituelles reviennent désormais au service chargé des CPT.

Suite à ces nouveautés différents processus de planification ont subi et devront encore subir une restructuration. Une première ébauche partielle des directives fédérales en matière d'organisation et de planification de la protection des troupeaux a été soumise aux administrations cantonales en pré-consultation. De nombreux points devront encore être débattus et optimisés entre les différentes parties prenantes impliquées dans la discussion autour de la protection des troupeaux.

A noter que depuis la révision de l'ordonnance fédérale sur la chasse, les moyens financiers à disposition de la protection des troupeaux se sont accrus. Utilisé de façon optimale, et à condition que les conditions politiques soient favorables, cet argent permettra de renforcer nettement la protection des troupeaux au cours des prochaines années

2. Domaine de compétences de la protection des troupeaux

La protection des troupeaux revient communément à la Confédération et aux cantons. L'organisation en est réglementée par la révision de l'OChP, entrée en vigueur en début 2014. Les cantons intègrent la protection des troupeaux à leur vulgarisation agricole, et de son côté l'Office fédéral de l'environnement entretient un programme de protection des troupeaux au niveau national.

Selon l'ordonnance fédérale sur la chasse, les personnes directement concernées (propriétaires d'animaux, exploitants d'alpage etc...) et les institutions du schéma ci-dessous sont responsables de la mise en œuvre concrète de la protection des troupeaux.

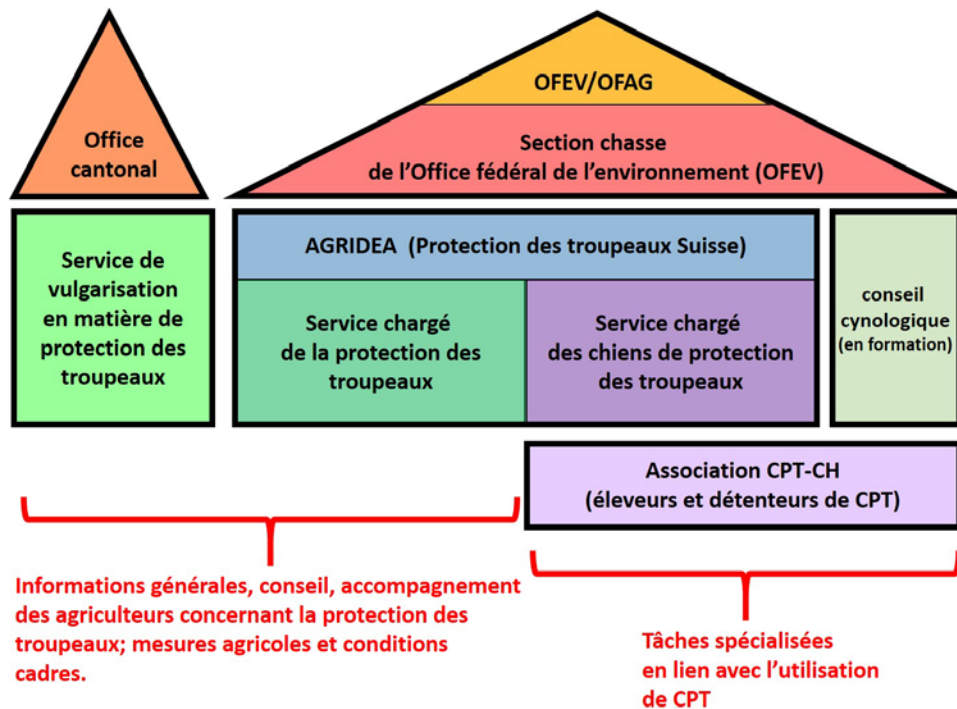


Fig. 1: organisation de la protection des troupeaux en Suisse (source: AGRIDEA).

Service cantonal de vulgarisation en matière de protection des troupeaux

L'ordonnance fédérale sur la chasse stipule que les cantons sont tenus d'adopter des mesures pour la prévention des dégâts de gibier, et d'intégrer la protection des troupeaux dans leur vulgarisation agricole. Les cantons effectuent la planification de la protection des troupeaux. Ils informent les agriculteurs intéressés de la situation au niveau des prédateurs et des possibilités concrètes de mise en place de mesures de protection des troupeaux. La détention et le placement de CPT doivent faire l'objet d'une autorisation cantonale, et être encadrés par un accompagnement permettant une bonne gestion des risques.

Protection des troupeaux en Suisse (service chargé de la protection des troupeaux et service chargé des chiens de protection des troupeaux)

AGRIDEA est actuellement à la tête des deux services : le service chargé de la protection des troupeaux, et le service des chiens de protection des troupeaux. Ils ont désormais été réunis sous le concept général de « protection des troupeaux Suisse ».

Service national chargé de la protection des troupeaux

En collaboration avec les centres de vulgarisation cantonaux, ce service a pour tâche de garantir l'application uniforme de la protection des troupeaux ainsi que sa promotion. Il coordonne la protection des troupeaux au niveau national, en conseillant et informant les centres de vulgarisation cantonaux des aspects agraires de la protection des troupeaux (par exemple: la gestion du pâturage, la planification de l'alpage, la pose de clôtures etc...). Le service chargé de la protection des troupeaux coordonne également le financement par la Confédération de mesures concrètes de protection des troupeaux, à l'exception des chiens, telles que le clôturage des ruches. Il assure également la coordination du groupe d'intervention mobile, le recrutement des civilistes comme mesure de soutien aux agriculteurs confrontés à la présence de prédateurs, et s'engage dans le domaine de la formation des bergers. Enfin, ce service coordonne l'échange d'informations au niveau international.

Service national chargé des chiens de protection des troupeaux

Ce service soutient la Confédération et les cantons dans l'application uniforme des dispositions légales en matière de CPT. Il apporte également aux cantons et aux agriculteurs des réponses en cas de questions au sujet de la détention et de l'utilisation des CPT. Ce service est responsable du monitoring des CPT. Il propose aux détenteurs de CPT des cours théoriques obligatoires, accrédite les associations pratiquant l'élevage et l'éducation des CPT et en coordonne le travail. Il supervise également le versement des contributions fédérales, le placement, l'élevage, et l'éducation de ces chiens.

Conseil cynologique

Le service chargé des chiens de protection des troupeaux sera probablement assorti d'une commission indépendante spécialisée en questions cynologiques, mise en place par l'OFEV. Cet organe présidé par l'OFEV n'a pas encore été constitué. Sa composition, son mode de fonctionnement ainsi que ses domaines de compétences, n'ont pas encore été précisément définis.

Organisation(s) nationale(s) d'élevage et de formation de CPT

Au niveau national, des organisations s'occupent de l'élevage et de la formation des CPT dans le respect des directives de l'OFEV. Cette tâche revient actuellement exclusivement à l'association « Chiens de protection des troupeaux Suisse (CPT-CH) ». Les membres individuels sont mandatés directement par le service chargé des CPT pour l'élevage et la formation des CPT. L'association CPT-CH s'occupe de la formation et de la formation continue des éleveurs de CPT et, lorsque c'est possible, des détenteurs de CPT ; elle lance des projets visant à augmenter la qualité et la sécurité des CPT, et représente les intérêts de ses membres à l'extérieur.

L'élevage et la formation des CPT en 2014, les projets visant l'amélioration de la sécurité lors de l'utilisation de CPT et le projet WatchDog utilisé pour l'évaluation des jeunes chiens sont traités par l'association CPT-CH dans le rapport annuel 2014.

3. Economie alpestre et régions à risque

3.1 Des périmètres de prévention aux zones à risque

Suite à la dispersion d'un jeune loup provenant de la meute du Calanda depuis les Grisons jusque dans le Jura vaudois et étant donné que la présence de loup est maintenant constante dans le Jura français. Un nouveau périmètre de prévention a été établi dans le Nord de la Suisse. Ce périmètre couvre le massif du Jura des cantons de Vaud et de Neuchâtel. Suite à l'établissement de ce nouveau périmètre, les services de vulgarisation agricoles de ces 2 cantons ont fait paraître au mois de mai 2014 une information dans leur journal respectif (Gest'Alpe Info/VD, Bulletin mensuel d'information CNAV /NE) afin de sensibiliser les agriculteurs à la thématique des grands prédateurs et aux mesures de protection des troupeaux.

A l'avenir, l'établissement de zone à risque devra remplacer les périmètres de prévention, afin de faciliter l'évaluation des risques et la communication en matière de grands prédateurs (voir fig. 2 et 3). Ces zones ne serviront plus au traitement prioritaire des moyens financiers disponibles, mais à l'évaluation locale et individuelle, qui devra déterminer si, et à quel point, des mesures de protection de troupeaux sont nécessaires. En principe, et indépendamment de leur situation géographique, tous les détenteurs d'animaux de rente ont droit à un conseil en matière de protection des troupeaux. Lorsque cela s'avère nécessaire, ils ont également droit à un soutien financier pour permettre la mise en place de mesures de protection des troupeaux. Une expertise de la situation par le préposé cantonal à la protection des troupeaux permet d'évaluer la proportion dans laquelle les mesures doivent être prises.

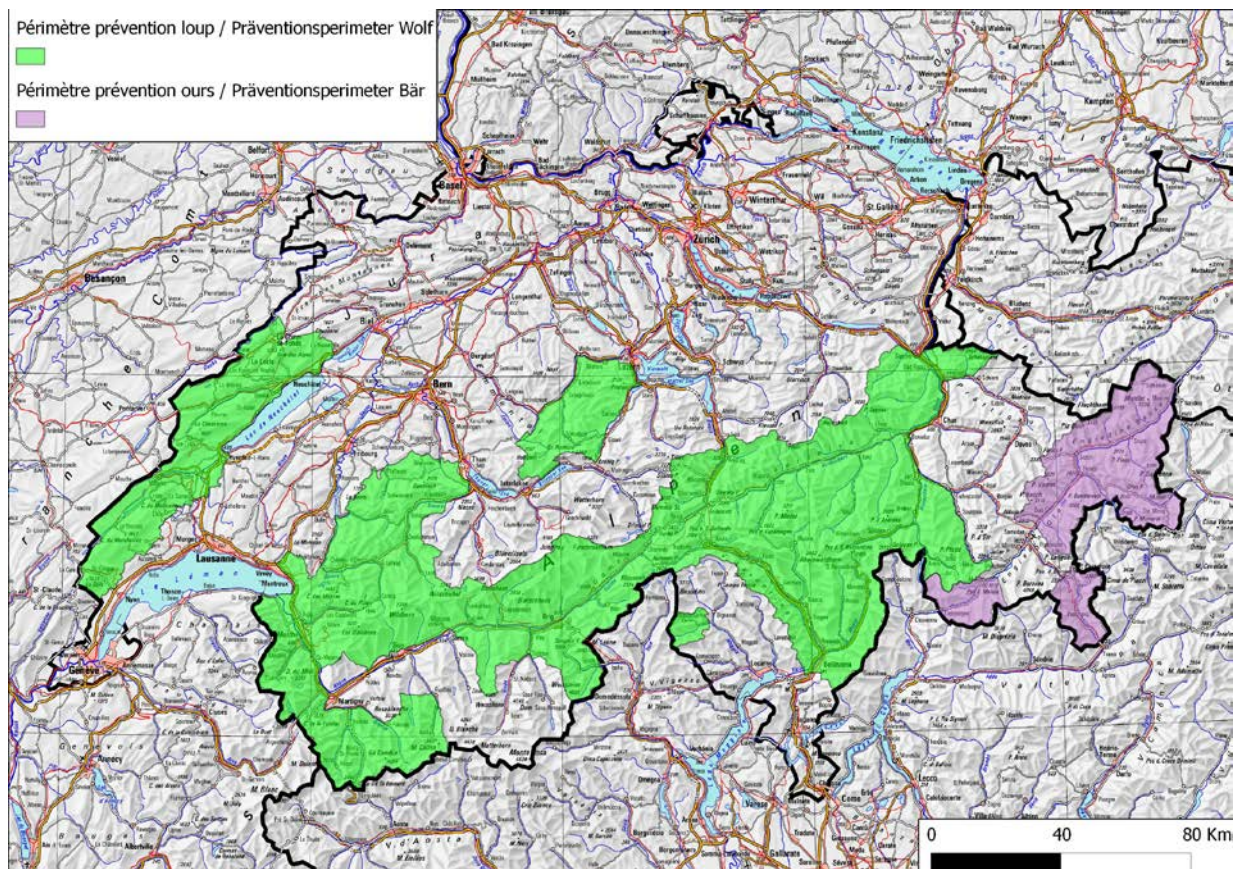


Fig. 2: Périmètre de prévention 2014 (source: AGRIDEA).

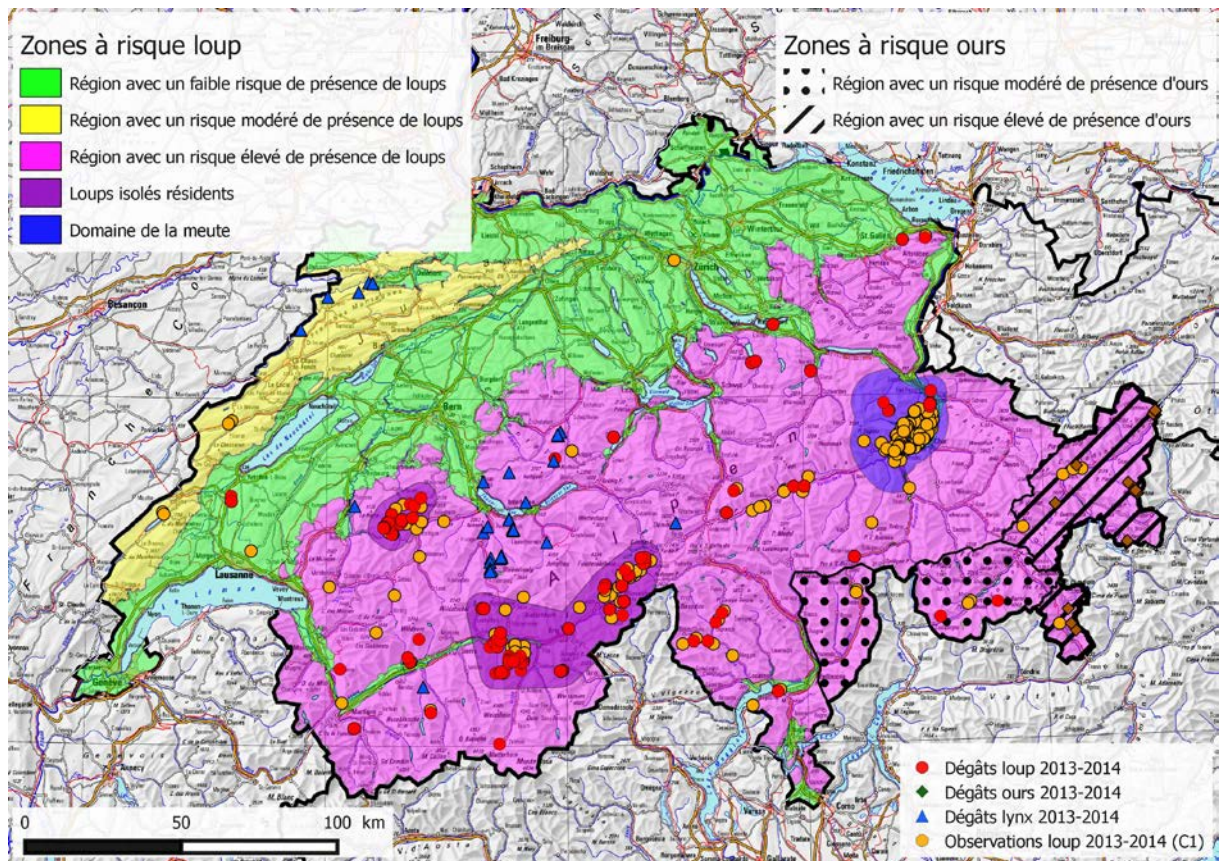


Fig. 3: Zones à risque 2015 en raison des dégâts causés par les grands prédateurs en 2013 et 2014 (source: AGRIDEA, KORA).

3.2 Développement du système de pacage

La tendance, qui se dessine depuis plusieurs années, concernant l'évolution du système de pacage durant l'estivage, continue de s'affirmer (voir fig. 4). Tandis que le nombre de moutons en gardiennage permanent augmente, celui des moutons en pâturage libre diminue. Quant aux moutons estivés en pacage tournant, leur nombre recule faiblement. Conséquemment à ce développement, la demande en bergers se renforce constamment.

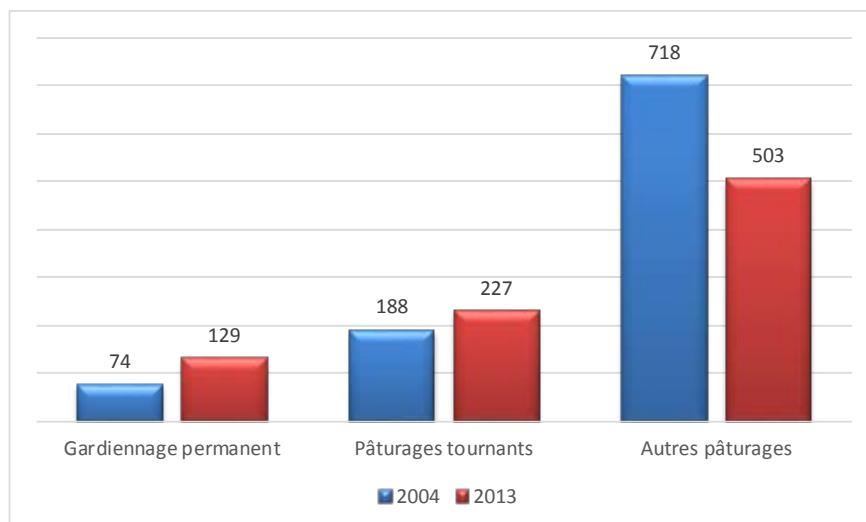


Fig. 4: nombre des exploitations classés en fonction de leur système de pacage lors de l'estivage (source: office fédéral de l'agriculture).

3.3 Nouvelle politique agricole 2014-2017

Avec l'introduction de la nouvelle politique agricole, les contributions relatives à la protection des troupeaux ont été perçues pour la première fois sous la catégorie „pacages tournants avec chiens de protection des troupeaux“. La vérification de la présence des chiens a été réalisée par des contrôleurs et par le conseil agricole. Seuls les chiens officiellement reconnus sont subventionnés par la Confédération; la banque de données GRIDS constitue donc la base d'informations nécessaire au versement des contributions d'estivage pour „les pacages tournants avec chiens de protection des troupeaux“. Les services cantonaux ont chacun jusqu'à fin août pour prendre acte de ces informations, transmises par le service chargé des CPT, et verser les contributions d'estivage annuelles. En 2014, 91 exploitations ont travaillé avec des CPT. Dans 8 d'entre-elles, les CPT ont été placés sur des surfaces agricoles utiles (SAU) uniquement, et dans 83 autres exploitations, principalement dans les zones d'estivage. 37 des 71 alpages à moutons étaient gardés par un berger, 26 gérés en pacage tournant, et 8 en pacage libre.

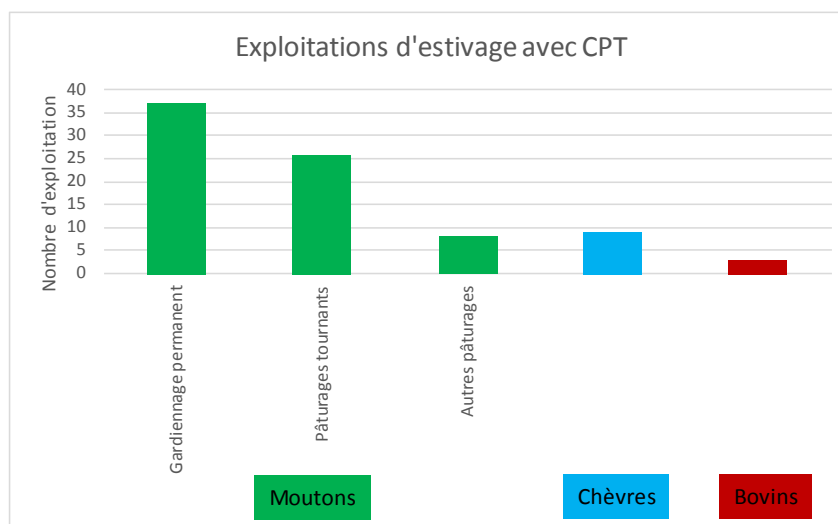


Fig. 5 Exploitations d'estivage avec CPT, différenciées en fonction de leur système de pacage et de leurs catégories d'animaux (source: AGRIDEA).

Malgré le soutien supplémentaire de la politique agricole aux territoires de montagne, les chiffres de la charge en bétail en alpages sont en baisse. Du côté des moutons et des chèvres également, le changement structurel en cours se poursuit, et on assiste à la constitution d'exploitations de taille plus importante. Il nous faudra attendre quelques années avant de pouvoir juger de l'effet des encouragements de la nouvelle politique agricole sur la mise en œuvre des mesures de protection des troupeaux.

4. Vue d'ensemble de la présence et des dégâts des grands prédateurs

4.1 Loup

En 2014, le couple de la meute de loup du Calanda (M30 et F7) a eu une portée pour la 3ème année consécutive, montant au moins à 13 le nombre de louveteaux né en Suisse. De janvier 2013 à décembre 2014, 23 loups différents ont été identifiés en Suisse (figure 6), 5 d'entre eux sont morts (M35 tiré légalement, M42 et M44 tirés illégalement, M36 et M43 écrasés par un train) et 2 sont partis à l'étranger, un en Bavière (D) et l'autre dans la région du Trentin (I). Une partie des jeunes loups nés dans la région du Calanda en 2012 et 2013 ont dispersé vers d'autres régions de Suisse, par exemple M34 a été identifié en VS (répertorié pour la dernière fois en novembre 2013) et M38 dans le Jura vaudois (répertorié pour la dernière fois en janvier 2014).

Dans la région du Gantrisch-Schwarzsee, la louve F5 qui y vivait depuis 2009 a été remplacée par une autre louve (F13). Dans le haut-VS plusieurs loups isolés (M28, M46 et F14) étaient présent en 2014 alors que dans la région de l'Entlebuch (LU), le loup M20 qui y était présent depuis 2008 n'a plus été identifié depuis fin 2012.

La dispersion des jeunes loups de la meute du Calanda (figure 7), le décès de certains loups et le départ d'autres vers l'étranger ainsi que l'arrivée naturelle de nouveaux loups depuis l'Italie ou la France amène un certain dynamisme à la répartition des loups en Suisse.

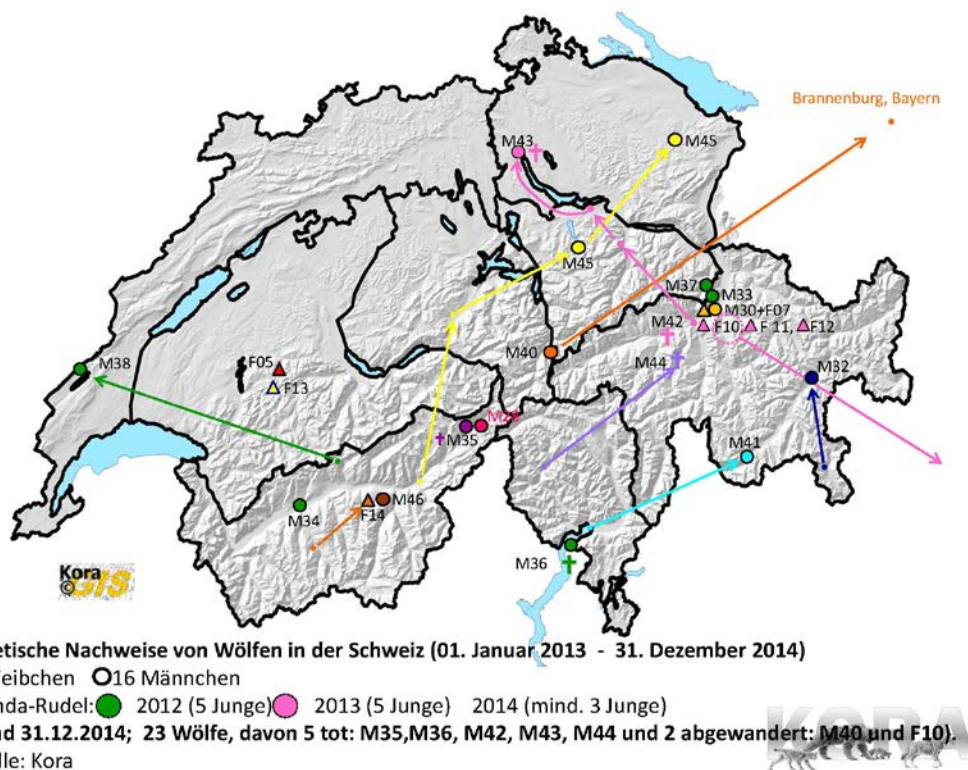


Fig. 6: Preuves de loup en Suisse – janvier 2013 jusqu'en décembre 2014 (source: KORA).

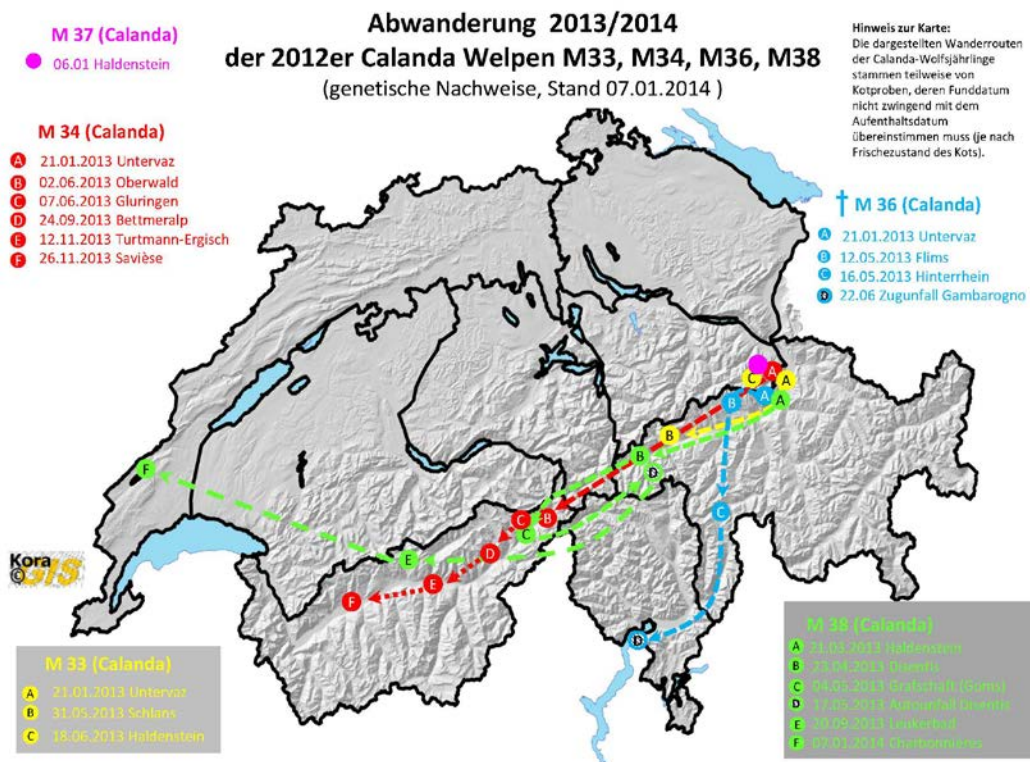


Fig. 7: Migration de jeunes loups issus de la meute du Calanda 2013-2014 (source: KORA).

4.2 Ours

Plus d'un an après le tir de l'ours M13 suite à des comportements jugés comme dangereux, un nouvel ours a fait son apparition, en mai 2014, dans les Grisons. Cet ours provenant de la région du Trentin est muni d'un émetteur GPS. En juillet 2014, un autre ours est arrivé dans les Grisons y provoquant quelques dégâts. Cet ours n'a pas pu être identifié, mais il est sûr qu'il ne s'agit pas de M25 qui entre temps était retourné en Italie. M25 a hiberné en Italie alors qu'il n'y a pas de nouvelles de l'autre ours.

4.3 Lynx

La population de lynx est stable voire en légère augmentation en Suisse. Elle se concentre dans le Préalpes, le Nord des Alpes et le Jura. Malgré la présence d'entre 150 et 200 lynx indépendants (adulte et subadulte) les dégâts se sont stabilisés depuis plusieurs années à un niveau assez bas (voir 4.4).

4.4 Dégâts 2014

Malgré le passage de 2 ours dans les Grisons, l'augmentation du nombre de loups génétiquement identifiés, la dispersion de certains jeunes loups de la meute du Calanda et une population stable voire en légère augmentation de lynx, le nombre de dégâts en Suisse est stable. En 2014, comme lors des années précédentes, les moutons ont été les animaux les plus vulnérables suivis par les chèvres, les équidés (avant tout des ânes), les cervidés (3 cas) et les bovins (1 cas) (figure 8, encadré bleu).

Les dégâts commis par les ours se sont concentrés en Engadine (GR) et dans le Val Müstair (GR) et ceux des lynx se sont quasiment limités au Jura et à l'Oberland bernois. Par contre, les dégâts causés par des loups étaient répartis sur 10 cantons différents avec 2 régions particulièrement touchées, celles du lac Noir (FR) et de la Vallée de Conche (VS) (figure 9).

Sur les alpages, l'utilisation de chiens de protection des troupeaux reste le meilleur moyen de protéger ses bêtes avec des résultats très encourageants concernant leur efficacité. En effet, sur les 250 animaux attaqués en 2014 seul 17 (7%) appartenaient à des troupeaux considérés comme protégés par des CPT (figure 8).

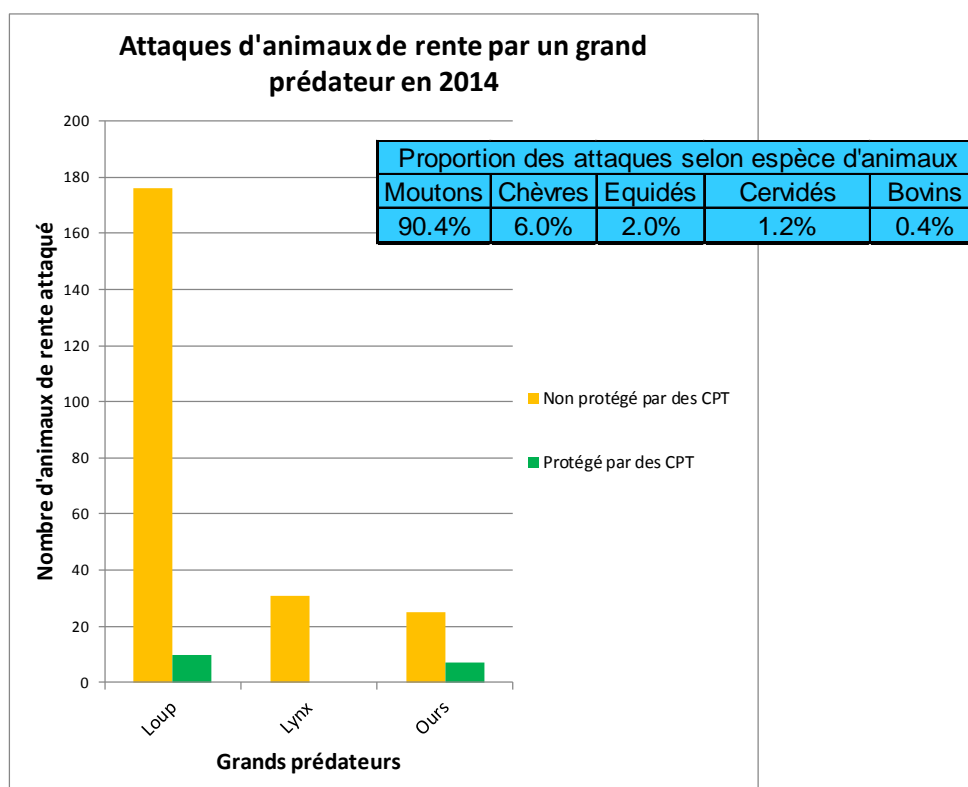


Fig. 8: Cas de prédation par un grand prédateur (loup, ours, lynx) sur des animaux de rente en 2014 (source : GRIDEA complété par des informations provenant des services de la chasse de certains cantons).

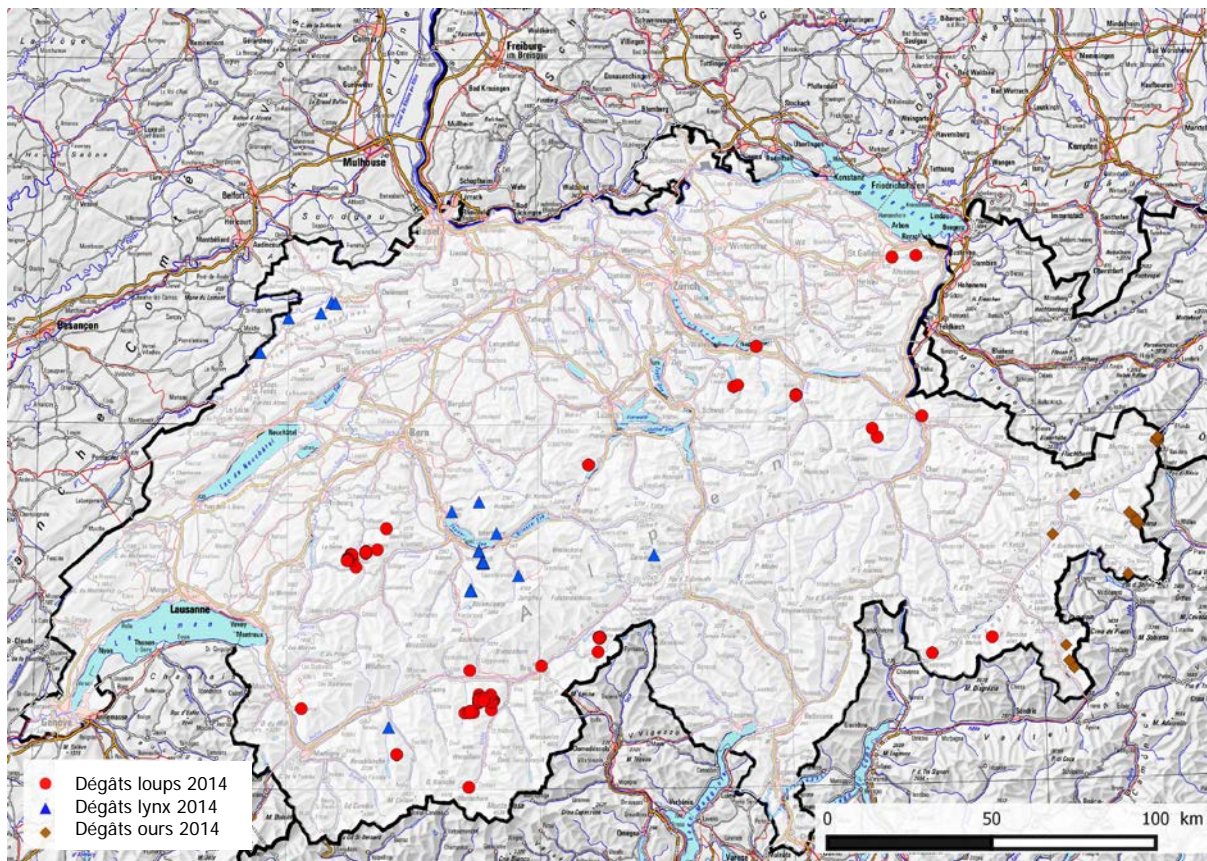


Fig. 9: *dégâts loup-lynx-ours 2014*

5. Conseillers spécialisés en chiens de protection des troupeaux

5.1 Un nouveau rôle

La création du service chargé des CPT a modifié le rôle du conseiller spécialisé en CPT. Désormais, celui-ci est chargé de coordonner la demande régionale en CPT, sous la direction du service chargé des CPT ; de garantir le conseil direct aux détenteurs de bétail et aux cantons en matière de CPT; de s'occuper, en consultation avec les éleveurs et formateurs de CPT, de l'intégration des CPT dans de nouveaux troupeaux, et d'accompagner en continu les détenteurs de CPT. De plus, les conseillers spécialisés en CPT absolvent d'autres travaux d'expertise en matière de CPT (p. ex, le développement des évaluations pour jeunes chiens), et mettent sur pied le Think Tank du service chargé des CPT pour les questions spécifiques relatives aux chiens.

Le profil type d'un conseiller expert est le suivant: le candidat doit être au bénéfice de plusieurs années d'expérience dans le domaine du travail avec des CPT – idéalement, il est lui-même éleveur –, être familier avec les domaines de l'agriculture et l'économie alpestre. Il dispose également d'une légitimation, qui lui permet d'exercer en tant que formateur pour détenteurs de CPT, il peut ainsi dispenser à ceux-ci les cours pour qu'ils obtiennent l'attestation de compétences obligatoires.

En début 2014, le service chargé des CPT a défini cinq régions et mandaté 6 personnes en qualité de conseillers spécialisés en CPT. Deux retraites ont eu lieu, à Lucerne et à Zürich, qui ont rassemblés tous les conseillers spécialisés.

A moyen terme, il faudrait encore mandater deux à trois conseillers spécialisés supplémentaires, de manière à pourvoir la Suisse centrale, le Nord-Ouest et le Valais.

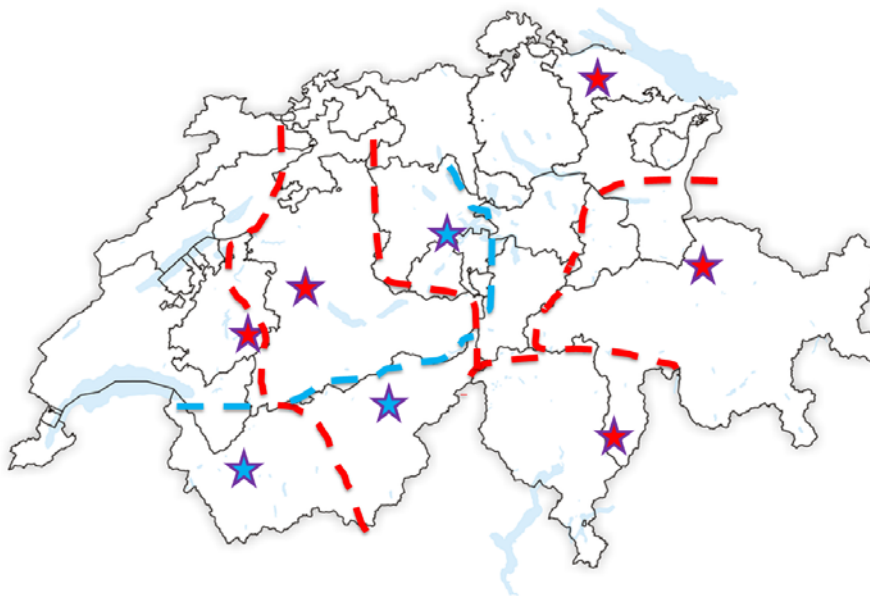


Fig. 10: Les cinq régions actuelles des conseillers spécial en CPT (délimitées en rouge), ainsi que la division future de ces régions envisagée (délimitée en bleu) (source: AGRIDEA).

5.2 Suisse nord-ouest, Haut-Valais

Dans le cadre de la supervision de l'élevage de chiots, quatre visites ont été pratiquées dans quatre exploitations des cantons de Fribourg, du Jura, et du Valais. Deux visites ont eu lieu dans les cantons de Berne et du Valais, où des CPT seront placés en 2015. Les chiens de sept détenteurs ont dû être remplacés pour cause de maladie ou de vieillesse, ce qui n'a causé aucun problème. L'expérience démontre que les anciens détenteurs de CPT nécessitent moins d'accompagnement que les nouveaux.

En tout, trois expertises ont été réclamées par le canton. Deux d'entre-elles ont déjà pu être pratiquées. L'organisation conceptuelle et pratique d'une évaluation objective de CPT nécessite beaucoup de temps. Entretemps, 24 évaluations de jeunes chiens ont pu être conduites (également en dehors des régions Nord-Ouest de la Suisse et du Haut-Valais). Organisée par les représentants des autorités et parties prenantes des cantons de Berne et du Valais, une excursion sur un alpage à moutons valaisan, suivie de la visite d'une exploitation pratiquant la formation des CPT, a été le cadre idéal pour amener les différentes parties concernées à discuter de manière constructive de la protection des troupeaux et des CPT. L'excursion, avec guides, sur un alpage à moutons bernois avec CPT, a mis en lumière la problématique de la présence des CPT dans des zones pédestres. Suite à un cas de morsure survenu sur un alpage du canton de Fribourg, il incombe désormais aux autorités cantonales responsables de chercher des solutions lors d'incidents du même type.

5.3 Suisse central et nord-est

Sept enquêtes préalables en vue du placement de CPT ont été conduites. (2x TG, 1x GL, 3x SZ, 1x LU). Deux chiens ont été intégrés à deux exploitations au printemps. (TG et LU). Dans le canton de Schwyz, au printemps 2015, un chien a intégré une exploitation dont les troupeaux avaient été attaqués lors de leur estivage en 2014, et dont l'exploitant s'est décidé pour l'adoption de la protection mobile des troupeaux. Dans le canton d'Uri, un premier alpage a été placé sous la protection de CPT en été 2014, suite à l'optimisation du système de pacage, finalement mise en œuvre après discussion entre bergers et détenteurs de CPT, et devant permettre de réduire les conflits potentiels entre touristes et CPT. Cet alpage a également fait l'objet d'une évaluation pour la mise en place de la gestion du flux de touristes au moyen de pancartes indicatives, qui devraient être installées en 2015.

Le canton de Lucerne a enregistré de nombreuses réclamations de touristes mordus par un CPT sur un alpage. Le canton et les parties concernées par le placement de CPT sur cet alpage se réuniront en vue de l'estivage 2015, afin de discuter des différentes possibilités d'optimisation des mesures (p. ex : le détournement d'un chemin pédestre).

Pour la première fois, deux exploitations de la région (LU et AR) ont elles-mêmes formés des CPT destinés à leur propre usage. Une des deux exploitations a nécessité un accompagnement plus intensif. Pour différentes raisons, parmi lesquelles les inquiétudes émises du côté des chasseurs, aucune évaluation pour jeunes chiens n'a pu être réalisée jusqu'à ce jour dans le nord-ouest de la Suisse.

5.4 Les Grisons

Bon nombre d'exploitations ont eu recours à une consultation au cours de l'hiver 2013-2014, afin de définir leur stratégie d'exploitation en matière de protection des troupeaux. Elles ont ensuite envisagé le placement de CPT d'ici à l'hiver 2015-2016 ou plus tard, et pris en main les préparations opérationnelles nécessaires. Les futurs détenteurs de chiens ont rencontrés les responsables d'alpage et élaboré ensembles un concept de communication et des plans de pacage adaptés. Au cours de l'été 2014, la commission de promotion du canton des Grisons qui décide en principe de la détention subventionnée de CPT dans les exploitations, a traité plus de 20 dossiers de demandes de CPT datant des années 2013 et 2014. Ces structures sont donc expérimentées et ont fait leurs preuves: cinq exploitations ont débutés l'hiver 2015-2016 avec des chiens. Deux exploitations ont débuté en tant qu'exploitation pratiquant la formation de chiens, l'une d'entre-elles en tant qu'exploitation d'élevage. Certaines exploitations ont dû remettre l'acquisition d'un chien d'un an, en raison des préparations importantes qu'elle implique. Sur la base de conseils professionnels, cinq exploitations ont dans un premier temps renoncé à l'utilisation de chiens.

5.5 Le Tessin, le Val Mesolcina et le Val Calanca

Au Tessin, deux analyses d'exploitations ont été pratiquées, l'une d'entre-elles ayant abouti au placement d'un CPT. L'intégration des CPT dans les nouveaux troupeaux n'a pas été sans problème. Au final, il a fallu changer les chiens et pour ce faire, visiter à de nombreuses reprises l'alpage et l'exploitation. De plus, une exploitation qui avait dû faire face à de nombreuses réclamations et dans laquelle s'étaient produits des incidents impliquant un CPT a nécessité particulièrement d'efforts. En plus des visites d'exploitations et d'une visite d'alpage en compagnie d'un garde-forestier et d'un policier, des séances ont été organisées avec les cercles impliqués. Il faudra attendre un an pour savoir si la situation a pu se stabiliser.

La collaboration avec la vulgarisation agricole cantonale, avec pour objectif la mise sur pied d'une commission pour l'autorisation de la détention et du placement de CPT, n'a pas encore donné les fruits escomptés.

5.6 Région Romandie

Des visites d'exploitation se sont déroulées chez 4 détenteurs de CPT en 2014. Elles étaient principalement liées au remplacement de CPT décédés ou dont l'aptitude au travail ne donnait pas satisfaction. Dans trois cas sur quatre un nouveau CPT a été intégré et dans le dernier cas, la situation devra être à nouveau analysée en 2015. Comme dans les dernières années peut des dégâts sur des animaux de rente se sont produits en Romandie, le nombre de CPT dans cette région décroît quelque peu. Il n'y a pas de nouveaux détenteurs de CPT en 2014.

6. Détention et placement de chiens de protection des troupeaux

6.1 Les CPT en activité en Suisse

C'est désormais au canton de conseiller les agriculteurs en matière de protection des troupeaux. La seule exception est le conseil concernant les chiens de protection des troupeaux. Pour ces questions, le canton transmet les demandes au service chargé des CPT (AGRIDEA) qui mandatera un conseiller spécialisé en CPT pour effectuer le conseil. Finalement la demande d'un agriculteur accompagnée de l'expertise du conseiller spécialisé en CPT retourne au canton qui a la compétence d'autoriser ou non la détention et l'utilisation de CPT sur son territoire

Le nombre de CPT utilisé en Suisse a augmenté de 2008 à 2012 de manière plus ou moins linéaire. Mais depuis il s'est stabilisé à environ 170 (figure 11). Ceci s'explique par une diminution de la pression des loups dans l'ouest de la Suisse compensée par la formation d'une meute à l'est. La dispersion des jeunes loups de la meute du Calanda et d'autres jeunes provenant des pays voisins nous incitent cependant à penser que le nombre de CPT en activité sur les alpages va à nouveau augmenter dans les prochaines années.

Fin 2014, 255 chiens étaient officiellement enregistrés en tant que chien de protection des troupeaux selon l'Art.10 quarter OChP et donc leurs propriétaires soutenus financièrement par l'OFEV. Ce nombre comprend les CPT en activité sur les alpages (figure 11), mais également les chiens en activité sur des SAU, tous les chiens d'élevages, les chiots et jeunes chiens en formation chez les éleveurs et les chiens du groupe d'intervention mobile.

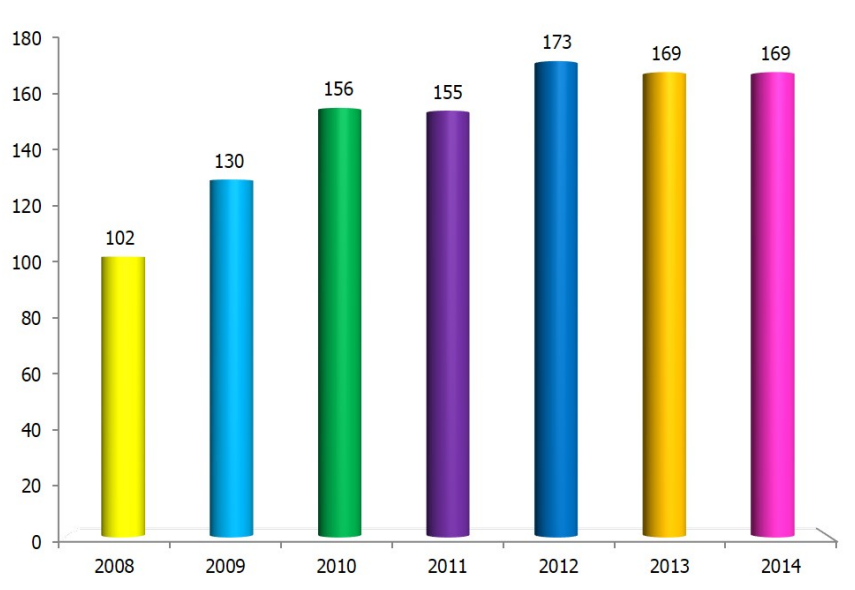


Fig. 11. Evolution du nombre de CPT en activité sur les alpages entre 2008 et 2014 (sans les CPT appartenant au groupe d'intervention mobile).

6.2 Monitoring des chiens de protection des troupeaux

Une motion initiée par Hanjörg Hassler en 2011 et approuvée par le Parlement, (10.3242, soutien de la Confédération pour la protection des troupeaux en relation avec les grands prédateurs) exige, entre autre, que la Confédération introduise le monitoring pour les CPT. Des premiers pas ont été faits dans ce sens.

- La banque de données en ligne GRIDS permet aux autorités cantonales d'avoir en tout temps accès aux informations relatives au lieu de placement et au type du CPT placé, à l'identité de son détenteur et de son éleveur.
- Tous les CPT figurent dans une banque de données d'élevage (ZooEasy). On y trouve des informations générales au sujet des chiens, telles que la généalogie, le numéro chip, la date de naissance, la race, le sexe et le nom ainsi que d'autres informations spécifiques rassemblées sur une sorte de „fiche canine“ (aspects sanitaires, incidents protocolés, tous les lieux de placement et détenteurs etc...)
- L'évaluation pour jeunes chiens (voir rapport annuel de CPT-CH 2014) constitue un nouvel instrument permettant la saisie standardisée d'information sur tous les CPT issus des réseaux d'élevage officiels ou qui ont été officiellement importés. Aux environs d'un an, les CPT seront évalués à plusieurs niveaux : fidélité au troupeau ou réactivité face à des inconnus ou à des chiens de compagnie.
- Grâce à son nouveau rôle, le conseiller spécialisé en CPT peut nouvellement pratiquer des visites d'exploitations de détenteurs de CPT. En 2014, ces visites n'ont pas été exécutées de manière standard, mais uniquement lors de la présence d'un risque (sur indication, ou lors de problèmes avec le CPT).

6.3 Enregistrement officiel des CPT

Comme c'est le cas pour tous les chiens en Suisse, les CPT doivent également être marqués clairement, de manière à exclure toute falsification, et enregistrés auprès de la banque de données nationale des animaux domestiques ANIS (Animal Identity Service AG). Selon l'article 17 al. 3bis let. b de l'ordonnance sur les épizooties, (identification des chiens), il est obligatoire d'annoncer pour les CPT leur utilisation prévue comme CPT. De plus, selon le même article de loi, il est également obligatoire d'annoncer la conformité aux exigences de la Confédération si un encouragement au sens de l'art. 10quater, al. 2, de l'ordonnance du 29 février 1988 sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages est accordé. Ces exigences doivent encore être inscrites dans les directives de la Confédération en matière de protection de troupeaux. Cette annonce relative à la satisfaction des exigences exprimées par les directives fédérales s'effectue, pour les CPT officiellement enregistrés, par le service chargé des CPT auprès d'ANIS. Elle signifie que l'utilisation prévue des chiens a pour but la protection des troupeaux. ANIS pratique un enregistrement des chiens clair en deux étapes :

- a) en tant que chien de protection des troupeaux (case à cocher);
- b) en tant que chien de protection des troupeaux officiellement reconnu au sens de l'art. 10 quater de l'OChP (la date à laquelle le chien a été officiellement reconnu CPT est ici déterminante).

Il est depuis longtemps possible d'enregistrer des CPT (point a) auprès d'ANIS, mais les adaptations nécessaires à transmettre à la banque de données ANIS lors de l'enregistrement officiel du CPT (point b) n'ont pu être réalisées qu'en 2014. Tous les CPT du programme de protection des troupeaux de la Confédération figurent désormais dans les registres de la banque de données ANIS en tant que CPT officiels.

Sous forme d'une auto-déclaration (voir annexe 1), le principal détenteur de chiens doit confirmer annuellement au service chargé des CPT le respect des prescriptions de la Confédération en matière de détention et de placement de CPT (ces prescriptions seront rédigées dans le courant de l'année 2015 et incluses aux directives de la protection des troupeaux ; elles sont définies par AGRIDEA). Désormais, lorsqu'un CPT est exclu des subventions au sens de l'art. 10 quater de l'OChP, il perd le statut de CPT officiel. Le service chargé des CPT l'annonce à ANIS, qui enregistre officiellement l'exclusion du CPT en tant que CPT officiel au sens de l'art. 10 quater de l'OChP, ainsi que la date de son exclusion.

7. Incidents avec des chiens de protection des troupeaux

7.1 Cas de morsure 2014

Depuis 2011 AGRIDEA récolte et analyse les cas de morsures impliquant des chiens de protection des troupeaux officiellement reconnus et soutenu par la Confédération dans toute la Suisse (figure 12). Dans trois quart des cas (28 sur 38) se sont des personnes qui ont été pincées ou mordues; pour le quart restant ce sont des chiens de compagnie.

Dans les protocoles remplis lors de chaque incident le service chargé des CPT essaie de déterminer le type de blessure engendré par des CPT. Pour ce faire les trois catégories suivantes sont utilisées:

- 1) Hématome, griffure.
- 2) perforation de la peau/du muscle.
- 3) déchirement du muscle.

Jusqu'à ce jour aucune blessure grave impliquant l'hospitalisation de la personne mordue par un CPT ne s'est produite en Suisse. Toutes les blessures sur les humains, sauf une, ont été classées dans les catégories 1 et 2. Lors de la seule morsure classée en catégorie 3, un médecin a dû poser des agrafes sur le mollet de la victime car un morceau de chair avait été arraché. Les blessures sur des chiens de compagnies sont en moyenne plus graves que celle sur les humains (figure 13).

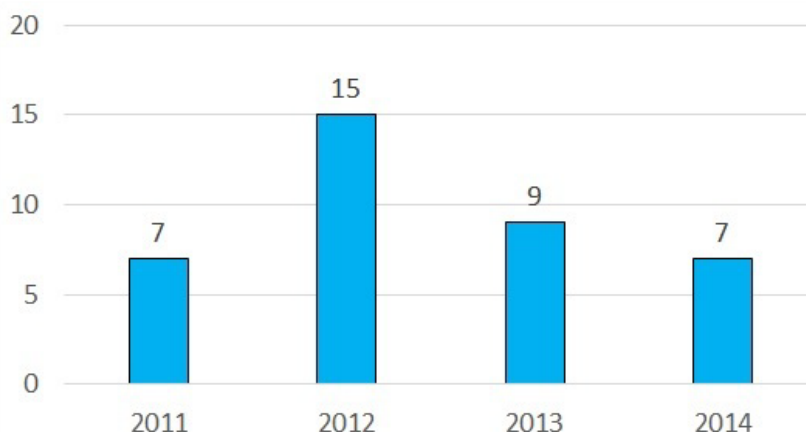


Fig. 12: Nombre d'incidents impliquant des CPT de 2011 à 2014 (Source: AGRIDEA).

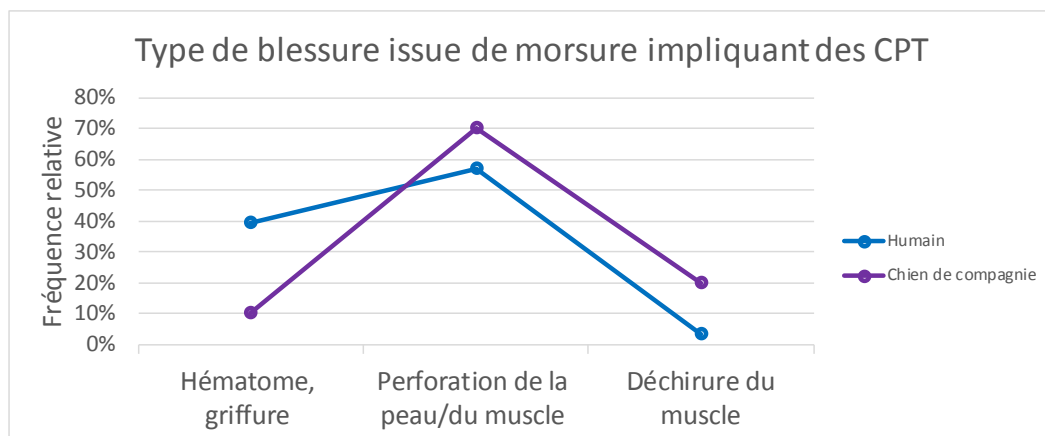


Fig. 13: Type de morsures 2011-2014 (Source: AGRIDEA).

7.2 Mesures de réduction des risques

Depuis plusieurs années déjà, les efforts pour minimiser les risques de morsures par des CPT se sont intensifiés dans la pratique de la protection des troupeaux. Dans l’optique d’élaborer des mesures complémentaires à celle de l’adoption de panneaux de signalisation verts sur le terrain, le service chargé des CPT travaille à l’élaboration d’un système de panneaux pour guider les visiteurs. Dans ce but, il collabore étroitement avec le service de prévention des accidents dans l’agriculture (SPAA) et les chemins pédestres suisses (Suisse Rando). Les panneaux indicateurs de couleur verte devront être placés sur tous les chemins pédestres où les marcheurs seraient susceptibles d’entrer dans une zone de pacage avec CPT. Quant à eux, les panneaux qui guident les visiteurs devront indiquer à l’avance au promeneur les alpages comportant des CPT. Ils fonctionneront en complément d’une carte online de ces alpages. On trouvera ainsi des panneaux de gestion qui guident les visiteurs aux stations des transports publics, sur les places de parc etc...

Pour la mise en place des panneaux qui guident les visiteurs AGRIDEA a bénéficié de la reprise des panneaux horaires des cars postaux suisses, qui viennent d’être changés en raison de non-conformité aux nouvelles exigences, et sont presque neufs. SPAA en a amassé un très grand nombre, probablement trop pour ne servir qu’à guider les visiteurs; ils pourraient être utilisés à d’autres fins en dehors de la protection des troupeaux.

Les panneaux indicatifs servant à guider les visiteurs sont composés de trois parties: zone tête, zone pied (identiques sur tous les panneaux), extrait de carte et texte (les règles comportementales les plus importantes à observer en cas de rencontre avec un CPT, ainsi que des informations relatives à la région).

Aidé d’une carte et d’une zone de texte, le promeneur aura le choix, et pourra soit éviter l’alpage sur lequel se trouve un CPT (là où c’est possible, les routes alternatives seront indiquées), soit se préparer à une rencontre avec un CPT (p. ex, le visiteur prend connaissance du fait que la présence d’un chien de compagnie à ses côtés est explicitement déconseillée)

En 2014, les premiers panneaux indicatifs servant à guider les visiteurs ont pu être placés sur les alpages d’Ochse à Berne, Schafarnisch à Fribourg, et Culm da Sterl dans les Grisons.



Photo 1: Un panneau indicatif servant à guider les visiteurs, sur l’alpage de Schafarnisch FR (Photo: AGRIDEA).

En prévision de la saison d'estivage 2015, il faut équiper d'autres alpages de panneaux servant à guider les visiteurs (cette tâche revient en premier lieu aux préposés cantonaux à la protection des troupeaux).

Les méthodes éprouvées de communication, telles flyers, bandes dessinées informatives, site internet et autres films, continueront d'être utilisées. Des milliers de flyers et bandes dessinées ont été envoyées aux différentes foires, telles la BEA à Berne. Au mois de mai, les détenteurs de CPT et une partie des exploitants d'alpages employant des CPT ont reçu le guide pratique „Chiens de protection des troupeaux dans les zones de pâturage“, assorti une lettre d'accompagnement.

Avec le concours de Pro Natura, le service chargé des CPT a organisé trois excursions sur le thème „Des rencontres sécurisées avec les CPT“ (voir annexe 2). Elles étaient avant tout destinées aux guides de randonnées, qui doivent agir comme des multiplicateurs et transmettre les connaissances acquises dans le cadre de ces excursions. Les excursions ont eu lieu dans les Grisons, en Suisse centrale et à Berne, sous la direction du conseiller expert en CPT actuel. Les réactions individuelles et la présence médiatique ont été si positives que Pro Natura et le service chargé des CPT ont décidé de rééditer cette expérience en 2015.



Photo 2: pendant l'excursion au Culm da Sterls, dans les Grisons, les guides de randonnées ont été en contact avec les CPT, mais également avec la neige (photo: AGRIDEA).

8. Cours théoriques obligatoires pour les détenteurs de CPT

8.1 Développement ultérieurs du cours théorique obligatoire

Mis sur pied par l'association CPT-CH, les cours théoriques obligatoires pour les détenteurs de CPT ont fait leurs preuves. Depuis 2014, le service chargé des CPT est responsable de leur développement et de leur conduite. Les cours théoriques CPT sont obligatoires pour tous les propriétaires de CPT officiellement reconnus et subventionnés par la Confédération (ceci devra être inscrit dans les directives de la Confédération en matière de protection des troupeaux en 2015).

Lors d'une retraite professionnelle des éducateurs de chiens mandatés, organisée à Cabbio dans les Grisons les 30 et 31 octobre derniers, les aspects théoriques et pratiques des cours ont pu être discutés et optimisés. Désormais, la théorie totalise cinq heures de cours (voir programme, annexe 3). Par exemple, un chapitre traitant de la dynamique de groupe a été rajouté au texte du script d'un cours théorique, et des stratégies de gestion des cas difficiles ont été discutées (en cas de propriétaire difficile, ou de chien difficile).

8.2 Cours théoriques obligatoires effectués

En hiver 2014-15, le service chargé des CPT a organisé en tout cinq cours théoriques obligatoires dans différentes parties du pays. Trois en allemand (Landquart, Viège et Pfäffikon), un en français (Bulle) et un en italien (Lostalio). 43 personnes y ont pris part.

Dans le cadre des cours obligatoires pratiques, trois groupes ont été organisés en 2014. 19 personnes et 30 CPT y ont pris part. Environ 30 propriétaires de CPT ont participé aux cours individuels dispensés sur le lieu de l'exploitation par les éducateurs mandatés par AGRIDEA.

9. Le groupe d'intervention mobile

Cinq régions touchées par la présence accrue du loup ont pu être soutenues dans le cadre de la protection mobile des troupeaux :

- Canton de Glaris: alpage „Üsser Wiggis“, Kleintal.
- Canton de St. Gall: vallée du Weisstannental, alpages Rappenloch et Scheubs.
- Canton du Valais: alpages à moutons dans le val de Tourtemagne.
- Canton du Tessin: alpage de Cedullo.
- Canton de Schwyz: pâturages de printemps dans la région d'Einsiedeln.

Dans le cadre de la protection mobile des troupeaux, des CPT ont été prêtés, ou remplacés, dans les alpages de Tsermon et de Sanetsch. Afin de disposer d'un contingent de 12 CPT, deux éleveurs de CPT sont désormais contractuellement tenus de mettre ces chiens à disposition de la protection mobile des troupeaux. En Valais, un civiliste a été engagé afin d'apporter une aide d'urgence aux alpages de la région d'Augstbord. Les civilistes ont été placés en qualité d'aides auxiliaires à plusieurs endroits, dont des endroits sans chiens, pour assurer un meilleur contrôle des moutons. (cf. chapitre 10).

Dans le cadre des interventions d'urgence, des mesures d'effarouchement à court terme nommées „sets d'urgence“ ont été mises sur pied en 2014 par les responsables cantonaux de la protection des troupeaux. Elles comprennent des filets électriques pour parcs de nuit, des lampes clignotantes Foxlight, des barrières pour bétail, du matériel pour renforcer les clôtures existantes (piquets, fils,...), si nécessaire des fladdries ou des rubans de chantier en guise d'effaroucheur. Dans les cantons de Glaris, de St-Gall et de Schwyz, des dépôts ont été constitués pour stocker ce matériel d'urgence.

Dans la vallée du Weisstannental, les alpages touchés par la présence de grands prédateurs ont pu engager des bergers locaux afin d'assurer un meilleur contrôle des troupeaux, en appliquant notamment une gestion des pagages adaptée. Ils ont agi conformément à la stratégie d'un ancrage rapide et local des mesures de protection mobile des troupeaux, qui permet d'en assurer la protection sans avoir recours à du personnel externe.



Photo 3: placement dans le val de Tourtemagne (Photo: AGRIDEA).

10. Développement de la formation des bergers 09-14

10.1 Point de départ et développement

Jusqu'en 2009, il n'existait pas de formation spécialisée des bergers d'alpages complète en Suisse. Seuls des cours dispensés sur deux à trois jours étaient proposés, à Viège (trois jours de formation „cours pour les bergers de petit bétail“), et à Landquart (deux jours de cours « chiens de protection » et « protection des troupeaux et gardiennage de petit bétail »). Mais il manquait une formation spécialement conçue pour les bergers d'alpages, qui fût à la fois théorique et pratique, et comprenne tous les thèmes spécifiques à cette profession.

Face à cette situation, AGRIDEA a décidé en 2009, en collaboration avec les deux écoles d'agriculture de Viège et de Landquart, de mettre sur pied la „formation suisse des bergers“, qui comprend trois modules théoriques, (1 économie alpestre et pâturages; 2 mouton; 3 chiens de troupeaux) et deux stages (un en alpage, l'autre en bergerie).

Le nombre de francophones à s'intéresser à la formation des bergers n'a cessé de croître, et après discussion, le cours existe également en français depuis novembre 2013. Il est dispensé auprès de l'école de Châteauneuf en Valais. 21 personnes s'y sont inscrites en 2013. La formation en français reste identique à celle proposée chez les alémaniques dans sa structure et ses objectifs, mais diffère en quelques points.

Les étapes de développement capitales:

- **2001-2009**: cours de deux à trois jours, organisés indépendamment les uns des autres, à Landquart et Viège, sur les thèmes de chiens de protection, bergers de petit bétail, protection des troupeaux.
- **Depuis 2009**: „formation suisse des bergers“ en allemand (LBBZ Plantahof, LZ Viège, et AGRIDEA).
- **Depuis 2012**: accompagnement renforcé des stagiaires et visites des places de stage.
- **Depuis 2013**: „formation suisse des bergers“ en français (Châteauneuf et AGRIDEA).
- **Novembre 2013-2014**: la formation se termine chaque année avec un entretien d'examen.
- **Novembre 2014**: entretien d'examen de la première volée d'étudiants francophones à Châteauneuf.
- **2015**: restructuration du module 3 „chiens de protection“ en deux parties, A et B.

10.2 Nombre de participants et diplômes

Selon les statistiques, 1/3 du total des participants réalisent la totalité de la formation. Cela dit, il est probable que cela représente plus d'1/3, étant donné qu'une partie des participants auxquels il manque momentanément certaines parties de la formation, la complèteront au courant de l'année et accompliront ainsi la formation dans sa totalité.

Du côté germanophone aussi bien que du côté francophone, le public cible est très mélangé. La fourchette d'âge se situe entre 18 et 65 ans, certains participants n'ont encore jamais travaillé avec des animaux, d'autres sont éleveurs de moutons ou exploitants d'alpages depuis des années, professionnellement ou en amateurs. Beaucoup exercent déjà une profession et réalisent la formation en emploi. Les cours en allemand et en français accueillent régulièrement des étudiants venus des pays voisins.

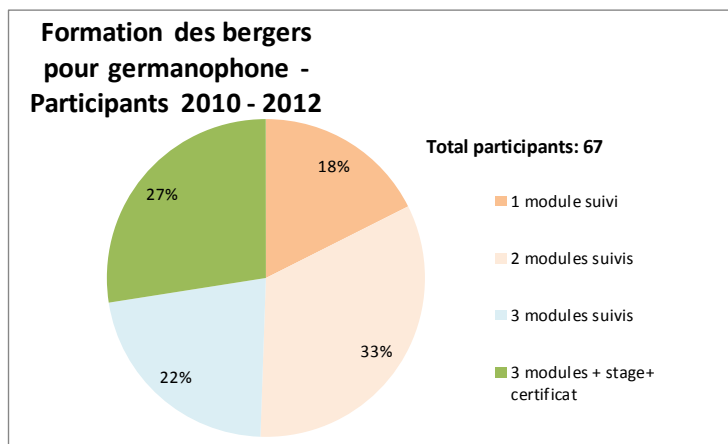


Fig. 14: statistique de fréquentation des cours pour le module en allemand 2010-2012 (source: AGRIDEA).

Actuellement, 35 personnes se sont inscrites à la formation en allemand pour les cours des années 2013 et 2014, une partie a fait un stage. Tous n'ont pas effectué tous les modules. La formation en allemand permet de choisir l'ordre des modules et des stages.

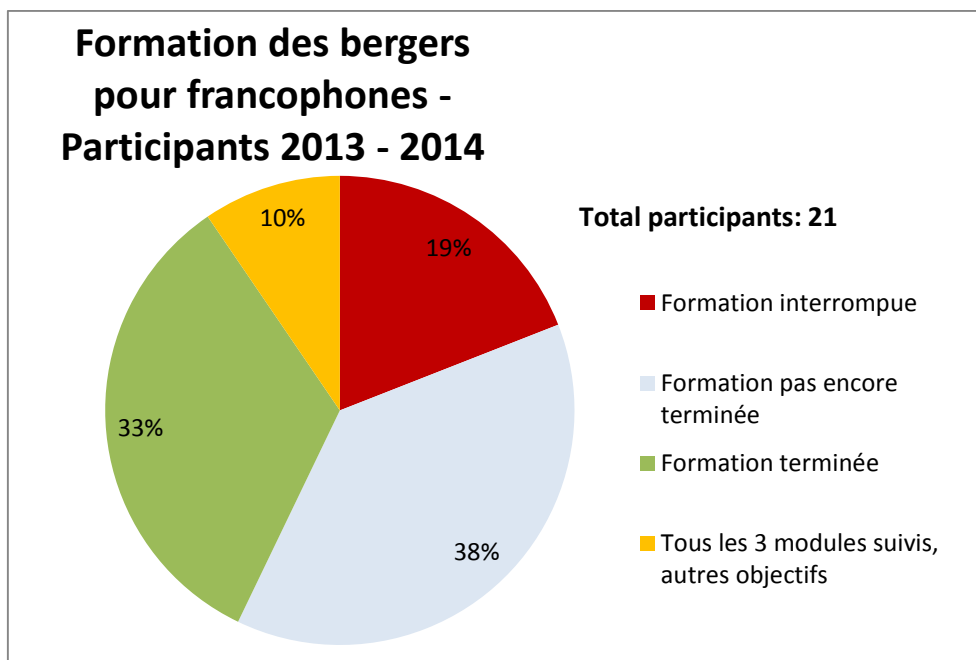


Fig. 15: statistiques de fréquentation des cours pour le module en français 2013/2014 (source: AGRIDEA).

La formation en français impose un ordre dans la suite des modules. Ainsi: tous les participants débutent avec le module 1, suivi d'un stage en bergerie, ensuite le module 2 et 3, enfin le stage en alpage. La deuxième volée d'étudiants a débuté en novembre 2014 et comptait 18 participants.

10.3 Perspective

A l'avenir, la „formation suisse des bergers“ doit permettre à des personnes dont les expériences professionnelles sont très différentes d'acquérir les bases théoriques et pratiques de la profession de berger pour pouvoir l'exercer. Ceci tout en étant conscient que la formation de berger ne représente que le premier pas pour accéder à une formation relevant avant tout du domaine de l'expérience.

La formation suisse des bergers a pour mission de transmettre des connaissances techniques et une fascination pour un domaine d'activité unissant tradition et modernité dans la pratique de la détention d'animaux et de l'utilisation des terres et qui, dans le contexte de l'économie alpestre actuelle, ne cesse de représenter de nouveaux défis.

A court et moyen terme, l'objectif de la formation est de mettre à disposition un plus grand nombre de bergers compétents, capables de conduire leurs troupeaux de manière professionnelle, et de fondamentalement réévaluer la profession de berger.

11. Des civilistes pour soutenir les exploitants alpins

Depuis 2010, AGRIDEA recrute des civilistes dont la coordination revient ensuite au service chargé de la protection des troupeaux.

Au cours de l'été 2014 également, 7 civilistes ont été placés en mesures de soutien à des exploitants d'alpages nécessitant une aide supplémentaire pour affronter un surplus de travail causé par la présence du loup. Les civilistes ont été placés dans les cantons de Vaud, Valais, Berne, et Lucerne. Toutefois, la plupart d'entre-eux ont été placés en Vaud et en Valais. Ils ont œuvré au soutien quotidien de l'exploitant en accomplissant notamment les travaux suivants: montage et démontage des clôtures, contrôle des troupeaux, soins et surveillance aux chiens de troupeaux.

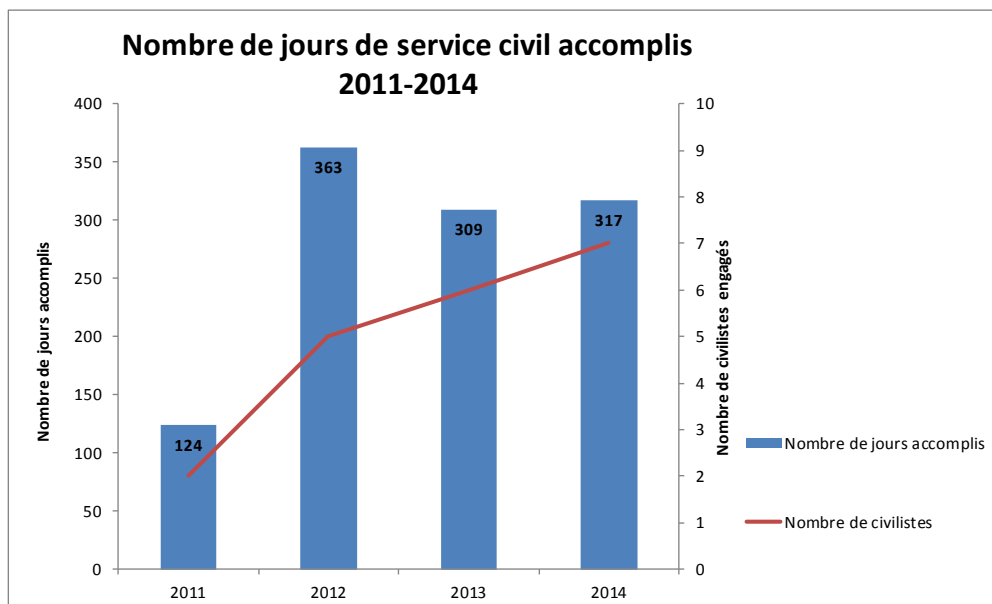


Fig. 16: nombre de jours de service accomplis par les civilistes de 2011 à 2014 (source: AGRIDEA).

Depuis 2014, l'économie alpestre est une activité reconnue par le service civil. Les exploitants d'alpages peuvent directement s'adresser au secrétariat du service civil pour engager un civiliste. Le travail de coordination d'AGRIDEA n'est donc plus nécessaire, puisque les exploitants s'organisent eux-mêmes. Le nombre de civilistes qui sera à l'avenir placé par le biais d'AGRIDEA demeure ouvert.

12. Planification territoriale

12.1 Nouvelles conditions cadres

Depuis le 1.1.2014, selon la révision de l'OChP, la planification territoriale incombe aux cantons, qui doivent créer les conditions permettant la coexistence des animaux de rentes et des grands prédateurs. AGRIDEA peut soutenir les cantons dans leur tâche de planification territoriale. 50% des coûts de projets reviennent à l'OFEV, 50% aux cantons. Les projets de planification sont initiés par les cantons, et, lorsque c'est nécessaire, dirigés ou accompagnés par AGRIDEA. La démarche et les méthodes seront souplement adaptées aux besoins des cantons. AGRIDEA essaie de seconder les cantons en fonction de la situation dans laquelle ils se trouvent. Les consultations et l'administration recevront également un soutien, dans les domaines du conseil, du transfert de savoir et du développement d'organisation.

12.2 Planification d'alpages à moutons en Valais

La planification des alpages à moutons en Valais a été bouclée en 2014. La phase de mise en œuvre a démarré dans les régions à risque où le loup est présent. Pour les régions d'Obergoms et de Val d'Illiez, un accord a été trouvé et sera mis en place de la manière la plus efficace possible au cours des prochaines années. La responsabilité de cette démarche a été confiée aux cantons. D'autres régions vont peu à peu mettre en œuvre les bases de leur planification. Le rapport de conclusion ainsi que la banque de données étendue peuvent être demandé pour consultation au canton du Valais, à l'OFEV, ou directement à AGRIDEA.

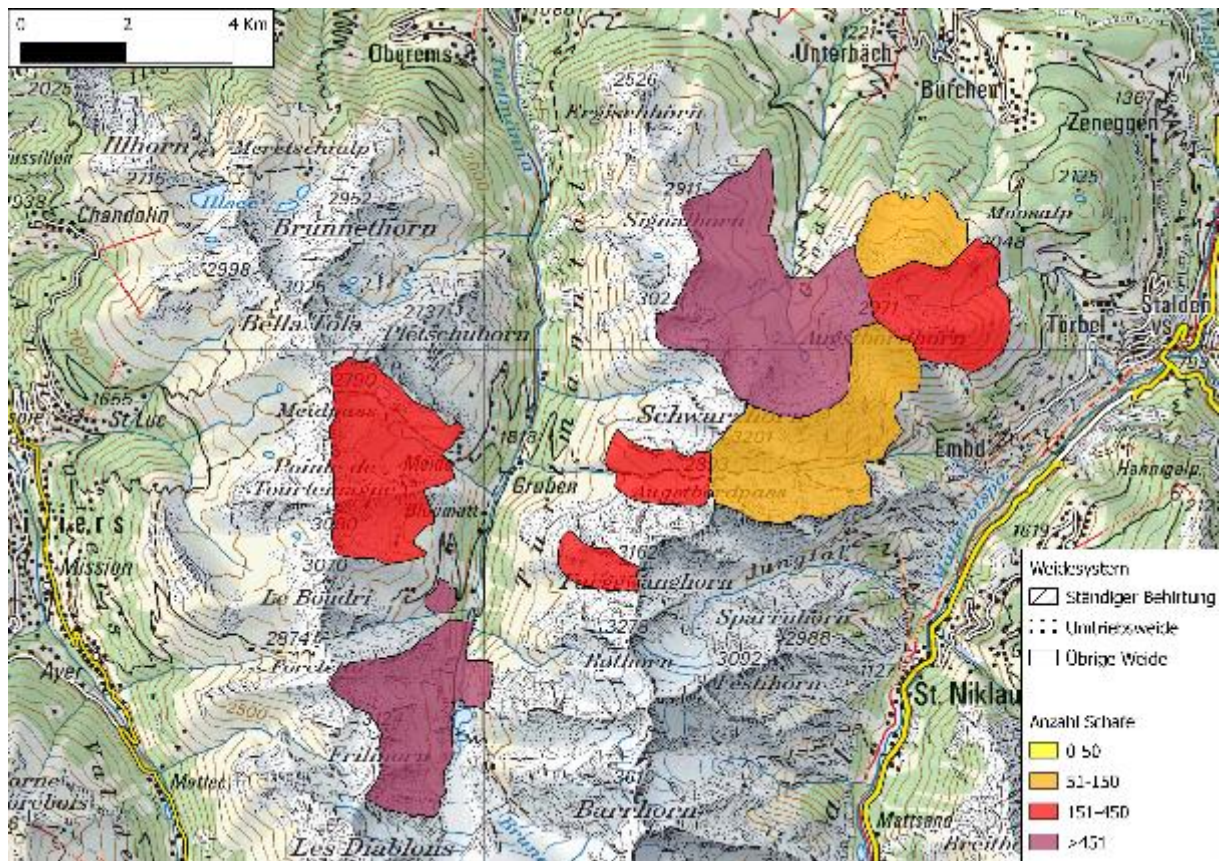


Fig. 17: planification régionale dans la région de Augstbordhorn – Vallée de Tourtemagne 2014 (source: AGRIDEA).

12.3 Protection des troupeaux et analyse du petit bétail au Tessin

Les travaux pratiques et théoriques pratiqués jusqu'à ce jour ont été poursuivis au cours de l'année 2014, et une analyse approfondie de la protection des troupeaux a été pratiquée au Tessin. Inscrite dans les objectifs du canton, la démarche vise à sélectionner les exploitations de cinq régions typiques dans le but de les analyser, et de pouvoir établir sur cette base une typologie des exploitations concernant leurs pratiques de gestion et de protection des troupeaux. Ce procédé permettra la déduction des mesures de protection et recommandations spécifiques nécessaires. L'étude analyse les liens entre les exploitations d'alpages et celles de plaine, ainsi que la présence significativement exceptionnelle des chèvres. AGRIDEA et deux de ses collaborateurs travailleront sur ce projet d'analyse jusqu'à la fin de l'année 2015. Des ateliers participatifs avec les exploitations sélectionnées seront organisés dans le cadre de ce travail.

12.4 Planification d'alpage à Uri

Dans le canton d'Uri, la planification d'alpages à moutons, qui devrait être terminée d'ici à la fin de l'année 2015, a été confiée par le canton au « Büro Alp », qui collabore avec AGRIDEA. La planification comporte des plans concrets de mises en œuvre, et décrit le mode et les circonstances selon lesquels les adaptations en matière de gestion et de protection des troupeaux devront être opérées.

12.5 Planification territoriale dans les cantons de Berne, Fribourg, et Vaud

Les cantons de Berne, de Fribourg et de Vaud ont pour le moment décidé de ne pas poursuivre de stratégie commune de planification d'alpage. Ils ont choisi de pratiquer la planification pas à pas, en fonction des priorisations régionales et du développement de la présence de grands prédateurs, et en partie en utilisant leurs ressources. AGRIDEA met à disposition son expérience et ses compétences en cas de besoin.

13 Clôtures, lamas, ânes, et mesures d'effarouchement

13.1 Clôtures

Au cours de l'hiver 2014, il a été décidé qu'AGRIDEA centraliserait la gestion de toutes les questions concernant le financement des clôtures. Depuis le printemps 2014, il est donc possible de télécharger les formulaires de demande directement à partir de la page d'accueil du site de la « Protection des troupeaux ». A moyen terme, il sera mentionné dans les directives de la protection des troupeaux, qui entreront en vigueur en 2015, que le traitement des demandes reviendra directement aux préposés cantonaux de la protection des troupeaux. Les formulaires ont fait leurs preuves, mais ils se sont parfois avérés imprécis et ont été remplis de manière lacunaire. Le déroulement des requêtes, le contrôle, et le versement des contributions ne sont pas encore clairement réglés. Dès l'entrée en vigueur des directives, ces procédures devront être mises en œuvre de manière conséquente, et permettre aux responsables de la protection des troupeaux de prendre leur devoir au sérieux. Le budget annuel de CHF 100'000.- continue d'être administré par AGRIDEA. Le budget 2014 n'a été utilisé que de moitié. Cela prouve que les dépenses nécessaires au renforcement des clôtures ne sont pas si élevées, et que les risques en plaine demeurent faibles.

Le clôturage des ruches des apiculteurs du canton des Grisons a été maintenu, bien que la présence d'ours soit diminuée. Ainsi, 4 ruches du Val Müstair, 8 à Puchlav et 8 en basse-Engadine ont été clôturées. La collaboration entre AGRIDEA, les associations d'apiculteurs et les apiculteurs est toujours aussi harmonieuse et simple. Les prochains contrôles sont prévus pour l'été 2015.

Nouveauté en matière de technique agraire, le nouveau type de clôture, „Horinetz super“ a été testé. Il convient plutôt aux terrains simples, et peut être recommandé aux pâturages à la ferme ou aux alpages simples. Toutefois, le responsable de la protection des troupeaux doit au préalable évaluer dans quelle mesure l'installation de ce type de clôture vaut, ou non, la peine.



Photo 4: clôture d'éloignement des loups (photo: association des éleveurs de chèvres et de moutons de Saxe).

13.2 Mesures d'effarouchement

Les lampes clignotantes Foxlight se sont avérées des mesures d'urgence à court terme relativement peu coûteuses et facile d'usage. Ainsi, en 2014, 40 lampes de ce type ont été placées sur de courtes périodes dans toute la Suisse. Près de la moitié d'entre-elles sont stockées dans des dépôts locaux (sets d'urgence). L'autre moitié se trouve auprès des éleveurs de moutons ou des exploitants, et sont employés dès que le besoin de manifeste.

Les fladries ont été installées sur les pâturages de printemps autour du lac de Sihl. Ces clôtures ont été difficiles à manipuler. Grâce à l'aide de l'ONG « CHWolf », nous sommes tout de même parvenus à tester quelques-unes des fladries. CHWolf a développé de son côté une fladrie adaptée, qu'il est possible de commander directement auprès de l'organisation. Le financement de ces clôtures, placées en mesure d'urgence, est couvert par le budget de la Confédération.

Aucun effarouchement acoustique supplémentaire n'a été mis en place en 2014. Lorsque les conditions d'exploitation le permettent, ces mesures doivent toutefois être prises en considération, étant donné leur facilité d'application.

13.3 Lamas et ânes

En 2014, une réunion de planification a eu lieu en juin, et en décembre une réunion finale. Des exploitations sélectionnées ont été accompagnées par Priska Ineichen, Bruno Horn et René Riedweg. Les conclusions ont été rédigées dans un protocole et dans un court rapport final. Dans le canton d'Uri, 8 nouveaux lamas hongres ont été intégrés au troupeau de mouton sur les alpages de Lolen et d'Etzli, avec pour objectif de voir s'il était également possible de parvenir à une bonne relation avec les moutons avec deux animaux dans un troupeau. De plus, cela a permis de voir comment différents lamas se comportent avec différents groupes de moutons en pacage permanent. 4 lamas et 1 alpage mâle ont été intégrés dans 3 exploitations supplémentaires. 14 exploitations en tout emploient actuellement des lamas comme animal de protection des troupeaux. Toutes les parties prenant part au projet ont décidé de poursuivre le projet en fonction du soutien financier disponible.

L'objectif est de développer le projet dans les mêmes cadres qu'en 2014, avec une part de contributions servant aux propriétaires d'animaux engagés, et une autre servant à couvrir les coûts de consultation ainsi que la réalisation d'une feuille de route. En collaboration avec différents partenaires, AGRIDEA s'occupe de la recherche de fonds.

Les travaux suivants devront être poursuivis:

- L'accompagnement technique avec le système WatchDog (colliers GPS...), qui doit permettre l'observation des mouvements des animaux. Les colliers émetteurs ont été prêtés par le service chargé des CPT. Le projet pourra être poursuivi par la stagiaire qui va travailler auprès d'AGRIDEA.
- Sous la direction d'AGRIDEA, une feuille de route sera réalisée et terminée d'ici à juin 2015.
- La coordination entre les associations romandes et alémaniques doit être maintenue et si possible renforcée. René Riedweg et Didier Blanc demeurent les personnes de contact.
- Le financement de l'exploitation des éleveurs de lamas doit pouvoir être couvert par le projet.
- Les panneaux indicateurs doivent être répartis sur toute l'exploitation. Les informations doivent être coordonnées par AGRIDEA.

Un travail de maturité a été réalisé sur le thème des « différences de comportements sociaux des animaux de protection ». Toutes les informations actuelles se trouvent sur notre page internet.

14 Manifestations

14.1 Conférence protection des troupeaux

La journée d'échange et d'information sur la protection des troupeaux 2015 (voir programme annexe 4) était placée sous le signe des nouvelles directives de l'OFEV en matière de protection des troupeaux, et a eu lieu le 12 novembre dernier à Ittigen dans le canton de Berne. Pour la première fois, elle s'adressait exclusivement aux représentants des autorités fédérales et cantonales, ainsi qu'aux représentants du réseau de CPT. Avec près de 60 participants, la conférence a eu beaucoup de succès. Différents exposés ont été consacrés aux aspects particuliers de l'ébauche des directives de protection des troupeaux, envoyée aux cantons en pré-consultation au cours de l'automne 2014, et centrée sur l'organisation et la planification de la protection des troupeaux. Outre ces participations, diverses contributions et discussions ont été consacrées aux panneaux indicatifs servant à guider les visiteurs, ainsi qu'aux colliers GPS pour les CPT (projet WatchDog). La journée s'est close par une discussion. Toutes les informations relatives à la conférence se trouvent sur notre page internet.

14.2 Nouvelles manifestations et publicité

Chaque fois que cela était possible, les collaborateurs du service chargé des CPT ont pris part aux groupes de travail nationaux et cantonaux consacrés à la thématique des grands prédateurs.

AGRIDEA est représentée dans les groupes de travail suivants:

- au niveau national: toutes les commissions inter-cantoniales (CIC) liées à la gestion des grands prédateurs, groupe de travail grands prédateurs, groupe de travail alpage à moutons (Alpfutur), groupe de travail protection des troupeaux avec ONG.

- au niveau cantonal: les groupes grands prédateurs et protection des troupeaux se réunissent régulièrement à Lucerne, Berne, Fribourg, St-Gall, Zürich, en Vaud et dans les Grisons. La plupart des séances ont lieu deux fois par année. En Valais et au Tessin, les séances ont lieu en fonction des besoins des cantons.

La publicité a été assurée par les médias lors de différentes manifestations :

- Exposé sur les CPT, organisé par le parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.
- Stand à la BEA-EXPO.
- Excursions vers des CPT pour les guides de randonnées.
- Soutien du musée d'histoire naturelle de Neuchâtel pour l'exposition „donne la patte“.
- Soutien des piliers d'informations disposés au Tierpark Dählhölzli, Berne.
- Soutien pour la campagne d'informations du WWF „A pas de loup“.
- Modération et contribution lors de l'exposition „SwissTier“ à Lucerne.
- Co-organisation de la conférence de presse de la planification des alpages à moutons en Valais.
- Divers articles de journaux.
- Contributions télévisuelles Suisse actuelle et téléjournal, également ARD.

15 Collaboration internationale

15.1 CDP-News

L'échange international avait pour thème principal les débats d'expert pour la constitution de la deuxième édition de CDP-News. L'équipe de rédaction fonctionne bien et les deux dernières éditions ont rencontré un grand intérêt. Deux autres éditions sont prévues pour 2015. Toutes les éditions peuvent être téléchargées sur notre site internet.

15.2 Groupes de travail internationaux

Ni rencontre internationale ni voyage à l'étranger n'ont été organisés en 2014. Les contacts ont été établis par mail et par téléphone.

Actuellement, AGRIDEA examine la possibilité d'organiser un grand congrès sur le sujet de la protection des troupeaux en 2016 ou 2017.

15.3 Missions internationales

En janvier 2014, AGRIDEA a pu apporter sa contribution aux thèmes de l'entretien du paysage et des mesures de protection des troupeaux chez les détenteurs de chèvres du Baden-Würtemberg/Allemagne. La collaboration avec le service de consultation agricole et les responsables de la protection des troupeaux a pu être renforcée.

Les contacts ont été noués avec le Tirol du sud en vue de la planification étendue d'alpage de la province ouest. Le début du projet est fixé au plus tôt à l'été 2015.

Le contact a également été établi avec le „Parc Animalier, Ste. Croix“ en France, en prévision du lancement d'un projet de recherche sur le thème „comportement du loup face aux clôtures“. Le début du projet est fixé au plus tôt à l'été 2015.

16 Finances

16.1 Vue d'ensemble

Alors que le budget annuel du service de protection des troupeaux pour l'année 2014 est demeuré plus ou moins égal à celui de l'année précédente, celui du service chargé des chiens de protections des troupeaux a enregistré

une nette hausse des fonds issus de la Confédération. En 2014, l'administration des fonds fédéraux a été confiée au service chargé des chiens de protection des troupeaux nouvellement créé, et non plus à l'association CPT-CH.

Depuis le début 2014, selon l'OChP, les cantons doivent intégrer la protection des troupeaux à leur vulgarisation agricole. Il ne reste ainsi plus de moyens financiers fédéraux à disposition des responsables cantonaux de la protection des troupeaux. En 2014, AGRIDEA disposait d'un budget de CHF 240'000.- pour la direction du service de protection des troupeaux, et de CHF 100'000.- pour la protection mobile des troupeaux. Le budget affecté à la protection des ruches a toutefois été augmenté (CHF 40'000.-), et un nouveau budget de CHF 90'000.- destiné aux „mesures supplémentaires“ a été créé.

Ce dernier n'a pas été totalement épuisé et pourra être utilisé en 2015. Les responsables de la protection des troupeaux vont permettre d'améliorer le traitement administratif des contributions en 2015.

Le domaine spécifique des CPT disposait d'un nouveau budget de CHF 1,2 millions 2014, soit un tiers de plus qu'en 2013 (CHF 800'000.-). L'augmentation budgétaire découle principalement du nouveau rôle de conseiller spécialisé en CPT.

AGRIDEA disposait d'à peu près CHF 260'000.- pour la direction du service chargé des CPT, et de CHF 300'000.- supplémentaires pour le travail externe des conseillers spécialisés en CPT mandatés (nouveau), des formateurs canins, et de l'association CPT-CH. En 2014 comme en 2013, près de CHF 320'000.- étaient disponibles pour l'élevage, la formation et la rééducation de CPT lorsque cela s'avère possible. Par contre, les contributions annuelles pour les propriétaires de CPT ont été augmentées, passant de CHF 1'000.- à CHF 1'200.- par chien. Le paiement de contributions fédérales aux détenteurs de CPT officiellement reconnus est également depuis peu mentionné dans l'OChP. Les CHF 240'000.- de contributions pour les chiens n'ont pas été entièrement utilisés en 2014, car il y a eu moins de placements de CPT officiellement reconnus que ce qui avait été pronostiqué. Totalisant plus de CHF 210'000.- en 2014, la somme des contributions versées dans le domaine des CPT était toutefois nettement plus élevée qu'en 2013, où elle représentait CHF 185'000.- (CHF 145'000.- de contributions aux détenteurs de CPT, et CHF 40'000.- de contributions aux alpages employant des CPT). Les soutiens à l'achat d'un CPT ont été supprimés en 2014. Par contre, comme les prix moyens d'un CPT ont été significativement revus à la baisse, cela ne change rien pour l'agriculteur. Les dédommagements en cas d'attaque de loup ont également été supprimés, de même que les frais d'alimentation, ce qui ne représente annuellement une diminution dans le budget que de quelques milliers de francs. En 2014, les projets dans le domaine des CPT disposaient de près de CHF 100'000.-.

16.2 Financement par des tiers des projets

En plus du mandat de l'OFEV et du budget qui en découle, différents projets ont été réalisés ou poursuivis grâce à d'autres sources de financement. Il s'agit avant tout de projet concernant l'élaboration de mesures pouvant servir de compléments ou d'alternatives à l'utilisation de CPT. En plus du contrat de protection des troupeaux de l'OFEV, les projets suivants ont été réalisés en 2014:

- Projet lamas: CHF 12'000.-
- Alpage à moutons (AlpFutur): CHF 5'000.-
- Planification des alpages à moutons: CHF 40'000.-
- Analyse des structures au Tessin: CHF 100'000.-
- Placement de civilistes dans le canton de Vaud: CHF 13'000.-

16.3 Pool d'ONG pour le soutien des projets

En complément du budget fédéral, AGRIDEA dirige, depuis 2012, un pool de financement, alimenté par différentes ONG (WWF, Pro Natura, CHWOLF et Groupe Loup Suisse). Des soutiens financiers issus de ce pool ont surtout été utilisés pour l'optimisation de la gestion des pâturages (modification du système de pacage, clôtures, hébergement des bergers) relative au placement des CPT, à la construction de clôtures pour établir des zones de protection, ou permettre d'éviter des conflits entre touristes et CPT, ou encore pour financer des projets spéciaux (protections des bovins, tests de clôtures, lama et âne comme animaux de protection des troupeaux). Ainsi, en 2014, près de CHF 75'000.- complémentaires se sont ajoutés aux contributions fédérales habituelles sous forme de projets concrets de protection des troupeaux.

Grâce au projet d'aide-bergers mis sur pied par l'association „Vösa“ pour une agriculture plus sûre et plus écologique (anciennement projet du WWF), les exploitants d'alpages confrontés aux grands prédateurs disposent d'une structure d'aide très pratique. AGRIDEA soutient ce projet par l'intermédiaire de contacts, et dans le cadre de la formation des aides-bergers par des experts.

Annexes

- Annexe 1 Déclaration CPT 2014
- Annexe 2 Descriptif de l'excursion pour guide de montagne
- Annexe 3 Programme retraite "SKN"
- Annexe 4 Programme Journée Protection des troupeaux
- Annexe 5 Article clôture de protection FORUM
- Annexe 6 Article financement du programme de la protection des troupeaux FORUM
- Annexe 7 Article planification des alpages à moutons en Valais FORUM



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

austauschen
verstehen
weiterkommen

Annexe 1 Déclaration CPT 2014



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Nom:

Adresse:

N° IBAN:

Ce formulaire est à retourner signé jusqu'au 31 décembre 2014:

AGRIDEA
Service chargé des chiens de protection des troupeaux
Jordils 1
CP 1080
CH-1001 Lausanne

Déclaration

Je détiens les chiens inscrits dans ce formulaire en accord avec AGRIDEA en tant que chiens de protection des troupeaux afin de protéger des animaux de rente. En 2014, j'ai jusqu'à maintenant rempli les conditions suivantes :

- Les chiens ont été détenus toute l'année avec des animaux de rente.
- Le bon entretien des chiens (alimentation, traitements vétérinaires y compris procéder régulièrement aux vermifugations, aux vaccinations et au soin du pelage, hébergement) ainsi que l'enregistrement correct chez ANIS sont garantis.
- La présence de chiens de protection des troupeaux a été communiquée aux touristes au moyen des panneaux officiels de couleur verte.
- AGRIDEA a immédiatement été informé de l'incapacité de travailler ou de la mort d'un chien de protection des troupeaux (si ce n'est pas le cas, veuillez en faire la remarques dans le champ « Remarques / explications » situé ci-dessous en mentionnant la date de la mort/de l'incapacité de travailler, une courte explication concernant la cause, le nom du chien et son N° de puce).
- Les prescriptions de la loi sur la protection des animaux en rapport avec la détention de chiens ont été respectées.

Remarques / explications:

Nom du chien: N° de puce:

Nom du chien: N° de puce:

Nom du chien: N° de puce:

Nom du chien: N° de puce:

Nom du chien: N° de puce:

Nom du chien: N° de puce:

En 2014, y a-t-il eu des incidents, des particularités ou des problèmes de comportement avec mes chiens de protection des troupeaux soutenus par la Confédération?

Oui Non

Si oui, lesquels?

J'ai rempli ce formulaire de manière complète et véridique.

Lieu, date:

Signature:

austauschen
verstehen
weiterkommen

Annexe 2 Descriptif de l'excursion pour guide de montagne



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS



Exkursion

Sichere Begegnungen mit Herdenschutzhunden

Richtiges Verhalten bei der Begegnung mit Herdenschutzhunden ist nicht selbstverständlich. Die imposanten Hunde arbeiten selbständig und reagieren anders als Hunde, die wir als Haustiere halten. Auf der Exkursion lernen Sie das Verhalten der Hunde zu verstehen und richtig darauf zu reagieren. Damit können Sie in Zukunft Konflikte vermeiden und das Wandern bleibt Entspannung.

Zielpublikum: Wander-, Exkursions- und Tourenleiter/-innen

Daten:
16. August Region Calanda mit Herdenschutzexperte Jan Boner
23. August Region Entlebuch mit Herdenschutzexpertin Jenny Dornig
6. September Region Gantrisch mit Herdenschutzexperte Ueli Pfister

Exkursionsablauf: Begrüssung und Einführung mit Kurzreferaten
Wanderung (ca. 4-5 Stunden) zum Alpbetrieb mit Herdenschutzhunden
Begegnung mit Herdenschutzhunden
Picknick aus dem Rucksack
Diskussion und Fragen

Die Teilnahme ist gratis. Maximal 25 Teilnehmende pro Exkursion (nach Eingang der Anmeldung)

Anmeldung: Ja, ich komme an die Herdenschutzhunde-Exkursion vom
 16. August 2014 in der Region Calanda (Anmeldeschluss 4. August)
 23. August 2014 in der Region Entlebuch (Anmeldeschluss 8. August)
 6. September 2014 in der Region Gantrisch (Anmeldeschluss 22. August)

Name und Vorname:

Funktion/Organisation:

Adresse:

PLZ/Ort:

E-mail (für Detailinformationen):

Details zur Exkursion und zum Treffpunkt erhalten Sie rechtzeitig per E-mail.

Bitte senden an: Per Post: Pro Natura, Rita Straumann, Dornacherstrasse 192, Postfach, 4018 Basel,
Pdf ausfüllen, sichern und per Mail an: rita.straumann@pronatura.ch

austauschen
verstehen
weiterkommen

Annexe 3 Programme retraite "SKN"



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS



SKN-RETRAITE

Datum

30./31.10.2014; Donnerstag 11.00 Uhr bis Freitag 16.00 Uhr

Ort

Lostallo – „centroarte“ , Cabbio, 6558 Lostallo
(Lage und Wegbeschreibung s. Beilage)

Organisation

Fachstelle HSH, Elena Stern
Tel: 076 329 85 86
Mail: e.stern@bluewin.ch

Publikum

ausgebildete SKN-Instruktoren und SKN-Instruktoren in Ausbildung; Mitarbeiter der Geschäftsstelle der Fachstelle HSH (Jan, Jean Marc, Ueli, Felix, Rosetta, Jenny, François, Jean Daniel, Elena)

Inhalt

- Ziele von SKN Theorie und Praxiskurse
- SKN HSH
- SKN-Theorie-Kurs inkl. Skript
- Praxislektionen inkl. Leitfaden und Protokolle
- Info's von der Geschäftsstelle
- Aus- und Weiterbildung von SKN-Ausbildner, HSH-Ausbildner und HSH-Züchter
- Umgang mit Problemhalter/ Problemfälle
- praktischer Teil mit Rollenspiele
- festgehaltene Entscheide + Pläne für die Zukunft

Themenblöcke und Moderationsverantwortliche

Donnerstag 30.10.2014

11.00-11.15	<i>Eintreffen und Begrüssung</i>	
11.15-11.45	Einführung: <i>„Ziele und Inhalte des SKN-Kurses“</i>	Elena
11.45-12.30	SKN HSH: <i>„Konzept und neue HSH-spezifische Themen“</i>	Ueli
12.30-13.30	<i>Mittagspause</i>	
13.30-14.15	SKN-Theorie-Kurs: <i>„Ablauf und Präsentation mit Auswahl von Standardfolien“</i>	Jean Marc
14.15-15.00	SKN-Theorieskript: <i>„Skriptkorrekturen und –erweiterungen“</i>	Elena/Ueli
15.00-15.30	<i>Pause</i>	
15.30-16.30	Lektion 1. +4.: <i>„Erarbeitung des Leitfadens“</i>	Rosetta
16.30-17.15	Lektion 1. +4.: <i>„Erarbeitung des Protokolles“</i>	Rosetta
17.15-17.30	<i>Kurze Pause</i>	
17.45-18.00	Abschluss 1. Tag Retraite mit kurzer Diskussion	Elena

Am Abend (ca. 19.30) werden wir beim „centroarte“ essen. Wer vor dem Essen bei uns im Stall oder bei der Weide vorbei schauen will ist willkommen!!



Freitag 31.10.2014

8.00-8.45	Wichtige Informationen aus der Geschäftsstelle	Felix/François
8.45-9.15	Aus- und Weiterbildung: „Wie soll in der Zukunft die Aus- und Weiterbildung von SKN-Instruktoren, HSH-Ausbildner und HSH-Züchter aussehen?“	Felix
9.15-9.30	<i>Pause</i>	
9.30-10.15	Gruppenlektion: „Ablauf einer Gruppenlektion anhand von Videoaufnahmen“	Jan
10.15-11.00	Gruppenlektion: „Erfahrungsaustausch“	Jan
11.00-11.15	<i>Pause</i>	
11.15-12.00	Problemhaltern/ Problemfälle: „Und wenn es nicht rund läuft? Mögliche Massnahmen“	Jenny
12.00-13.00	<i>Mittagspause</i>	
13.00-13.30	<i>Verschiebung auf die Weide</i>	
13.30-15.30	Praktischer Teil: „Lektion 1. und 4. auf dem Feld... Rollenspiele!“	Elena
15.30-16.00	Abschluss 2. Tag Retraite: festgehaltene Entscheide und Aufgabenverteilung	Elena/Felix/François



Achtung: am Freitagnachmittag sind wir draussen!! Wir gehen zu den Hunden: denkt daran passende Kleidung mitzunehmen... auch in der Sonnenstube der Schweiz kann es feucht und kalt sein!!

Ich freue mich Euch alle im schönen Mysox zu empfangen!! Elena

austauschen
verstehen
weiterkommen

Annexe 4 Programme Journée Protection des troupeaux



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Journée d'échange Protection des troupeaux 2014

Date et lieu

Mercredi 12 novembre 2014

Berne (le lieu exact sera communiqué avec la confirmation d'inscription).

Public

Responsables cantonaux de la Protection des troupeaux, ainsi que les représentant-e-s des administrations cantonales (chasse, agriculture et vétérinaire).

Contexte

Le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'Ordonnance sur la chasse (OChP) qui règle l'organisation et l'encouragement de la protection des troupeaux. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cantons doivent intégrer la vulgarisation en matière de protection des troupeaux dans leurs structures cantonales.

De plus, les concepts concernant les grands prédateurs sont actuellement retravaillés et les nouvelles lignes directrices concernant la protection des troupeaux sont en cours d'élaboration.

Objectifs

Les participant-e-s :

- Sont informé-e-s sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la politique fédérale.
- Reçoivent des inputs et des aides pour la mise en œuvre de la protection des troupeaux aux niveaux régional et cantonal.
- Echantent sur les tâches cantonales et les différentes conditions-cadres.

Contenu

- Lignes directrices de l'OFEV concernant la protection des troupeaux.
- Situation 2014 dans les cantons.
- Mise en œuvre, planification et vulgarisation dans les cantons.

Méthodes

- Exposés.
- Echanges d'expériences.
- Discussions.

Remarques

Afin de préparer cette journée, tous les participants recevront, par courriel, les lignes directrices de l'OFEV concernant la protection des troupeaux, ainsi que quelques modèles de formulaires utiles pour la future mise en œuvre de la protection des troupeaux.

Responsables de cours

Felix Hahn, AGRIDEA Lausanne

Protection des troupeaux

Tél. +41 (0)21 619 44 31

felix.hahn@agridea.ch

Daniel Mettler, AGRIDEA Lindau

Chef du groupe Développement rural

Tél. +41 (0)52 354 97 84

daniel.mettler@agridea.ch

Intervenants

Sven Baumgartner

Responsable Protection des troupeaux SG

Jan Boner

Responsable Protection des troupeaux GR + conseiller spécialisé en CPT (chiens de protection des troupeaux)

François Meyer, AGRIDEA Lausanne

Protection des troupeaux

Tél. +41 (0)21 619 44 31

francois.meyer@agridea.ch

Ueli Pfister

Responsable Protection des troupeaux BE + conseiller spécialisé en CPT

Cornel Werder

Büro Alpe

Programme du mercredi 12 novembre 2014

09h15-09h30	Café de bienvenue	
09h30-09h40	Salutations, objectifs, programme	<i>Responsables du cours</i>
09h40-10h15	Nouvelles lignes directrices concernant la protection des troupeaux et mise en œuvre	OFEV
10h15-11h00	Planification cantonale de la protection des troupeaux : Exemples St-Gall et Uri	<i>S. Baumgartner, C. Werder</i>
11h00-11h30	Déroulement d'un conseil individuel pour une exploitation	<i>F. Hahn, U. Pfister</i>
11h30-12h00	Commission cantonale de soutien pour les chiens de protection des troupeaux	<i>J. Boner</i>
12h00-13h30	Repas de midi	
13h30-14h00	Evaluation du comportement spatial de CPT grâce à un collier GPS	<i>François Meyer, Jan Boner</i>
14h00-14h30	Priorisation au niveau national des demandes concernant les chiens de protection des troupeaux	<i>F. Hahn, tous</i>
14h30-14h45	Nouveau panneau d'information concernant les chiens de protection des troupeaux	<i>F. Hahn</i>
14h45-15h15	Contributions clôtures : conseil, contrôle et versement	<i>D. Mettler, tous</i>
15h15-15h30	Pause	
15h30-16h15	Discussion et questions concernant les lignes directrices Eventuellement : travail de groupe par thème	<i>OFEV, Agridea, tous</i>
16h15-16h30	Evaluation du cours, bilan, fin	<i>Responsable du cours</i>

Plan d'accès

Le plan d'accès sera envoyé avec la confirmation d'inscription.

Tarif

Le cours est gratuit et le repas de midi est offert à toutes les participantes et tous les participants.

Délai d'inscription : 30 septembre 2014

Par e-mail : cours@agridea.ch

Internet : www.agridea.ch/fr/cours/cours_par_date

Par fax : A adresser à AGRIDEA (Fax : +41 (0)21 617 02 61)

Par poste : A adresser à AGRIDEA, Secrétariat des cours, Jordils 1, CP 1080 - 1001 Lausanne



ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Inscription au cours 14.313 Journée d'échange protection des troupeaux 12 novembre 2014

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____ **NPA/Localité :** _____ **Canton :** _____

Organisme : _____ **Tél :** _____

E-Mail : _____

Participation au repas de midi

avec viande végétarien

austauschen
verstehen
weiterkommen

Annexe 5 Article clôture de protection FORUM



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Elektrozäune gegen Raubtiere: Eine Frage der Kosten- und Risikoabschätzung

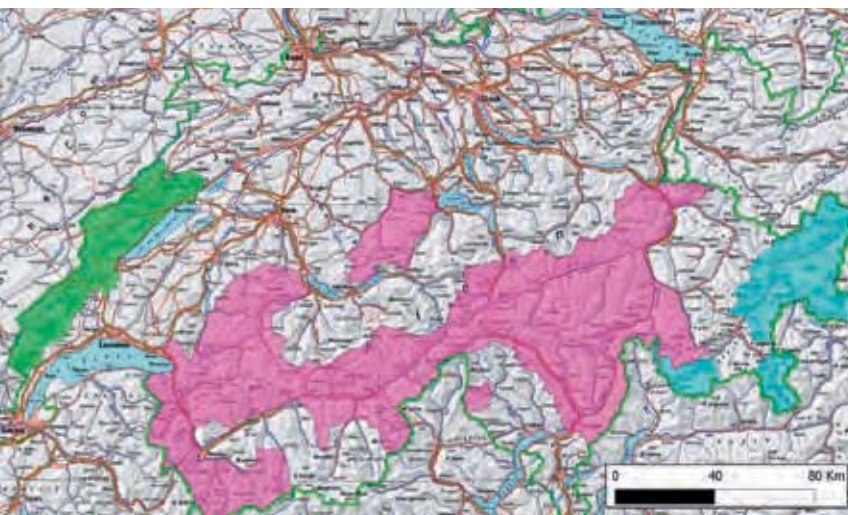
Daniel Mettler

Elektrozäune können das Risiko von Raubtierangriffen vor allem auf Weideflächen ausserhalb des Sömmerungsgebietes verringern. Aufgrund der veränderten gesetzlichen Grundlagen für den Herdenschutz kann zukünftig eine finanzielle Unterstützung bei den zuständigen kantonalen Stellen beantragt werden. Um abzuschätzen, ob Anpassungen bei der Einzäunung angebracht sind, gilt es sowohl die Risiken wie auch die Kosten und die technischen Möglichkeiten genauer zu analysieren.

Risikoabschätzung: Individuelle Wahrnehmung versus allgemeine Risikofaktoren

Um abschätzen zu können, ob ein zusätzlicher Aufwand zur Verstärkung der Zäune für den Herdenschutz betrieben werden soll oder nicht, wäre es hilfreich, aufgrund von eindeutigen Risikofaktoren eine Beurteilung für Betriebe mit Kleinwiederkäuern machen zu können. Mit den von Bund und Kantonen definierten Präventionsperimetern (vgl. Bild «aktuelle Präventionsperimeter») wurde versucht, die Risikogebiete einzuschränken. Bisher wurden grundsätzlich 3 Risikostufen für Grossraubtierangriffe unterschieden:

- Geringes Risiko auf Talbetrieben
- Erhöhtes Risiko im Berggebiet
- Beträchtliches Risiko im Sömmerungsgebiet.



Präventionsperimeter 2014, grün Wolf Jura, violett Wolf Alpen und hellblau Bär.
Périmètre de prévention 2014, vert loup Jura, violet loup Alpes et bleu clair ours.
(Quelle/Source: Agridea)

Da Zäune als Schutzmassnahme aufgrund der Topografie der Weiden vor allem auf den landwirtschaftlichen Nutzflächen (LN) ausserhalb der Sömmerungszeit empfohlen werden, stellt sich nun die Frage, inwiefern auf diesen Flächen eine fundierte Risikoabschätzung gemacht werden könnte. Aufgrund des Jagdverhaltens ist dies beim Luchs durchaus möglich. Dank seinem typischen Angriffsverhalten kommt es wiederholt zu Luchsrissen in denselben Gebieten und auf ähnlichen Weiden. Beim Wolf erwies sich eine solche Abschätzung bisher als sehr schwierig. Vor allem bei durchziehenden Einzelwölfen, wie sie in der Schweiz mehrheitlich festgestellt wurden, sind Voraussagen bezüglich den Risiken fast unmöglich. Dies bedeutet, dass sich Wolfsangriffe zufällig und sporadisch auch im Talgebiet ereignen können.

Aufgrund dieser Ausgangslage sieht sich der Kleinwiederkäuerhalter gefordert, selbst abzuwägen, ob und wann er Zäune verstärken will oder nicht. In Gebieten, wo keine konstante Wolfspräsenz nachgewiesen ist, bleiben die effektiven Wolfsangriffe der wichtigste Anhaltspunkt, bzw. die Hauptmotivation, etwas zur Prävention zu unternehmen. Wenn sich jedoch einzelne oder mehrere Wölfe konstant über das ganze Jahr in einem bekannten Territorium bewegen, wird die Situation kalkulierbarer. Die Wölfe folgen dem Wildtierangebot und den jahreszeitlichen Veränderungen, sodass zusehends Risikoweiden und Risiko-perioden ausgemacht werden können. Insofern kann sich der Kleinwiederkäuerhalter mit der Erfahrung über die Jahre und der Zusammenarbeit der Wildhut gezielt auf die Risiken ausrichten. Dazu gehört auch eine Abwägung, ob die Verstärkung der Zäune auf Frühlings- und Herbstweiden nötig ist oder nicht. Letztlich bleibt die Verantwortung und die Entscheidung immer beim Tierhalter, da die Wahrnehmung von Risiken sehr unterschiedlich ausfallen kann. Ungewissheit und Ängste können aber durch eine möglichst sachliche und wohlüberlegte Risikoabwägung in Grenzen gehalten werden. Ein funktionierender Informationsfluss zwischen der landwirtschaftlichen Beratung und der Wildhut ist die notwendige Voraussetzung, dass dieses Ziel erreicht werden kann.

Effizienz von Schutzzäunen: Eine Frage des Unterhaltes und der Stromspannung

Um einen möglichst guten Schutz zu leisten, müssen die Zäune mit den üblichen Fachkenntnissen und der nötigen Sorgfalt erstellt sein. Nur so können Raubtiere davon abgehalten werden, unerwünschte Strategien zu entwickeln, um Zäune zu durchbrechen oder unten durchzuschlüpfen. Um die Qualität der Einzäunung zu garantieren, ist die Stromspannung der zentrale Faktor. Nur mit ausreichender Stromspannung können Wildtiere



Elektrifizierter Stoppdraht beim Knottengitter. Fil d'arrêt électrifié sur le treillis à nœuds. (Photo: Agridea)

etwa CHF 90.00/100 m Zaun. Gemäss der neuen Jagdverordnung (Art. 10ter JSV) kann dieser zusätzliche Aufwand durch Bund und Kantone entschädigt werden. Zusätzliche Arbeit und Zaungeräte werden nicht abgegolten.

Bei den Kosten gilt es zu unterscheiden zwischen Materialkosten als Investition und zusätzlichem Arbeitsaufwand zum Aufbau, Unterhalt und der Kontrolle. Je

häufiger die Tiere auf eine neue Parzelle verbracht werden und je kleiner die Weideflächen, desto grösser ist der zusätzliche Aufwand. Zudem sind das Ausmähen, die Reparatur und das tägliche Kontrollieren der Zäune zentral, um die Leistungsfähigkeit und die Schutzfunktion des Zaunes zu gewährleisten. Zu beachten sind zudem sowohl die rechtlichen Rahmenbedingungen, wie auch die Signifikationspflicht zur Vorbeugung von Unfällen und zur Gewährleistung der Sicherheit von Mensch und Tier (vgl. Merkblätter der BUL, Beratungsstelle für Unfallverhütung in der Landwirtschaft). Ziel ist es, mit möglichst wenig Aufwand eine maximale Qualität der Zäune zu erreichen, sodass das Weidemanagement und die Schutzfunktion gemeinsam optimiert werden können. Dazu gehört auch eine gewisse Kreativität, um auch in teils schwierigerem Gelände Lösungen zu finden (Bild, Seite 15).

Ablklärung und Finanzierung zur Verstärkung von Zäunen

Die neuen gesetzlichen Grundlagen für den Herdenschutz sind durch das Inkrafttreten der revidierten Jagdverordnung (JSV) seit dem 1. Januar gültig. Für die zukünftige Beurteilung der Finanzierung von Zaunmaterial für den Herdenschutz sind die Kantone zuständig. Da 2014 in Bezug auf die Umsetzung der JSV ein Übergangsjahr ist und die Richtlinien und Vollzugshilfen für die Kantone zur Zeit ausgearbeitet werden, ist dieses Jahr Agridea weiterhin für die Unterstützung bezüglich Zaunmaterial zuständig. Das heisst, dass bei Agridea Formulare bestellt werden können, um eine finanzielle Unterstützung zur Verstärkung der Zäune zu beantragen. Die Anträge werden gemeinsam mit der landwirtschaftlichen Beratung der Kantone geprüft. Ab 2015 soll dieser Ablauf direkt über die kantonalen Stellen abgewickelt werden. Neben der Verstärkung von bestehenden Zäunen auf LN können nach wie vor flexible Weidenetze zur Errichtung von mobilen Nachtpferchen für die Sömmerung finanziert werden.

Der Autor des Artikels / L'auteur de cet article



Daniel Mettler hat in Fribourg Philosophie und Volkswirtschaft studiert. Seit 1993 ist er im Bereich Alpwirtschaft als Hirt und Berater tätig, wo er sich vor allem auf die Alpung von Kleinvieh spezialisiert hat. Im Herbst 2003 hat er die nationale Koordination der Herdenschutzmassnahmen beim SRVA übernommen. Seit 2013 leitet er die Gruppe «Ländliche Entwicklung» bei Agridea.

Daniel Mettler a étudié la philosophie et l'économie

politique à Fribourg. A partir de 1993, il a travaillé sur des différents alpages comme berger et conseiller, où il s'est spécialisé dans les petits ruminants. En automne 2003, il a repris la coordination nationale de la protection des troupeaux puis, en 2013, la tête du groupe «Développement Rural» auprès d'Agridea.

Clôtures électriques contre les prédateurs: une question d'évaluation des coûts et des risques

Daniel Mettler

Les clôtures électriques peuvent réduire le risque d'attaques par les prédateurs, principalement lorsqu'il s'agit de surfaces de pâture en-dehors de la zone d'estivage. Compte tenu de l'évolution des bases légales, on pourra à l'avenir demander un soutien financier pour la protection des troupeaux auprès des organes cantonaux compétents. Afin d'évaluer la nécessité d'apporter des adaptations aux clôtures, il faut analyser plus précisément aussi bien les risques que les coûts et les possibilités techniques.

Evaluation des risques: perception individuelle versus facteurs de risques généraux

Lorsque l'on veut évaluer l'intérêt d'un investissement supplémentaire pour renforcer les clôtures dans la protection des troupeaux, il peut s'avérer utile, pour les exploitations de petits ruminants, de réaliser une évaluation des facteurs de risques évidents. Les périmètres de prévention (cf. illustration 1: Périmètres de prévention actuels, page 12) définis par la Confédération et les cantons ont pour objet de délimiter les zones à risque. On définit ainsi dans l'ensemble 3 classes de risques pour les attaques de grands prédateurs:

- Risque réduit dans les exploitations de plaine
- Risque augmenté en région de montagne
- Risque important en région de montagne.

En raison de la topographie, les clôtures étant principalement recommandées à titre de mesure de protection sur les pâturages des surfaces agricoles utiles en-dehors de la zone d'estivage, la question se pose de savoir dans quelle mesure il serait approprié de réaliser une estimation approfondie des risques sur ces surfaces. Compte tenu de son mode de chasse, la chose est tout à fait possible pour le lynx. En raison de son comportement typique, le lynx attaque régulièrement dans les mêmes régions et sur le même type de pâturages. Pour le loup, une telle évaluation s'est avérée très difficile à ce jour. Lorsqu'il s'agit de loups solitaires de passage, comme c'est majoritairement le cas en Suisse, ce type d'affirmations concernant les risques est pratiquement impossible. Cela signifie que des attaques de loups peuvent avoir lieu de manière sporadique et sans système en région de plaine.

Compte tenu de cette situation, l'éleveur de petits



Verstärktes flexibles Weidenetz bei Wolfspresenz (Sachsen). Filet de pâturage renforcé en présence du loup (Sachse). (Photo: Infoverteiler Jens Matzen, DE)

ruminants se voit contraint de jauger lui-même s'il veut renforcer les clôtures ou non. Dans les régions où la présence du loup n'est pas constante, les attaques effectives demeurent le principal point de repère, respectivement la motivation centrale d'entreprendre quelque chose dans la prévention. Toutefois, si un ou plusieurs loups se déplacent constamment durant toute l'année sur un territoire connu, la situation devient calculable. Les loups suivent l'offre en gibier et la fluctuation saisonnière, si bien que l'on peut déterminer les pâtures et les périodes à risque. Ainsi, l'éleveur de petits ruminants, avec l'expérience accumulée au cours des ans et la collaboration avec les garde-faune, peut travailler de manière ciblée en fonction des risques. Cela comprend une évaluation de l'utilité de renforcer les clôtures sur les pâtures de printemps et d'automne. En fin de compte, la responsabilité et la décision relèvent toujours de l'éleveur, car l'appréhension des risques varie. L'incertitude et les peurs peuvent cependant être circonscrites par une évaluation objective et bien réfléchie des risques. Un flux d'informations efficace entre la vulgarisation agricole et la surveillance de la chasse est la condition nécessaire pour atteindre ce but.

Efficacité des clôtures de protection: une question d'entretien et de tension électrique

Afin d'assurer une bonne protection, les clôtures doivent être installées avec les connaissances spécifiques et le soin usuels. C'est essentiel pour prévenir les prédateurs de développer des stratégies non désirées pour traverser ou passer par-dessous les clôtures. Dans le but de garantir la qualité de la clôture, la tension électrique appliquée est un facteur central. C'est la seule manière de décourager les animaux sauvages. Il convient donc de veiller à respecter les règles générales prévalant pour les clôtures. On veillera donc à une bonne mise à terre, une tension d'au moins 3'000 volts, idéalement 4'000, et un entretien ainsi qu'un contrôle réguliers. Les détenteurs de petits ruminants en région de plaine travaillant pour la plupart avec des clôtures électriques, ces connaissances sont présentes chez la majeure partie d'entre eux. Un travail supplémentaire est incontournable pour s'assurer que les clôtures soient efficaces en termes de protection des troupeaux, afin d'assurer et de vérifier que la tension électrique soit constante et suffisante pour garantir l'efficacité.

Le premier objectif d'une clôture reste en général d'assurer l'exploitation optimale de l'offre fourragère et la prévention de la fuite des animaux de rente. Si la clôture doit en outre prévenir la pénétration des animaux sauvages, en particulier les prédateurs, il faut prendre en compte un certain nombre d'aspects supplémentaires lors de sa pose

Pour l'octroi des contributions de soutien servant au renforcement des clôtures à titre de mesure de protection des troupeaux sur les surfaces agricoles utiles, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) s'appuie sur l'article relatif à l'encouragement de la protection des troupeaux (art. 10ter OChP). Dans les commentaires relatifs à cet article, de même que dans le rapport du Conseil fédéral sur la protection des troupeaux, il est en outre mentionné quelles sont les mesures de protection des troupeaux reconnues par la Confédération comme efficaces et pouvant être raisonnablement requises. A part les clôtures électriques sur les surfaces agricoles utiles, il s'agit principalement, dans la zone d'estivage, des chiens de protection des troupeaux.

Les paiements effectués à titre d'indemnisation pour les animaux morts comme les conditions pour le tir des loups ne sont pas réglés dans l'ordonnance, mais dans le concept loup. A l'heure actuelle, pour les surfaces agricoles utiles clôturées: A) tous les animaux attaqués de manière démontrée par le loup sont indemnisés et B) en cas d'éventuel tir d'un loup seuls sont pris en compte dans le quota de tir les animaux morts qui étaient clôturés selon les directives de l'OFEV. Le concept loup est actuellement en cours de remaniement et sera adopté par la Confédération en fin de procédure d'ici la fin de l'année.

Informations complémentaires: www.bafu.ch

et de son entretien. Une évaluation soigneuse peut optimiser l'efficacité d'une clôture aussi bien pour les animaux de rente que vis-à-vis des animaux sauvages. Les éléments suivants doivent être pris en compte pour assurer des clôtures optimales du point de vue tant de l'intérieur que de l'extérieur de la clôture:

- type et matériel du système de clôture actuel;
- topographie des pâturages (influence la hauteur de clôture et la pose);
- visibilité et qualité du matériel de clôture;
- exposition des pâturages en regard des facteurs environnementaux comme les routes, la forêt et les murs ou les plans d'eau;
- végétation et structure du sol (influence le flux électrique).

Les trois principaux types de clôtures pour le menu bétail sont les filets flexibles, les treillis à nœuds et les clôtures à cordons. Pour tous les 3 types, il existe des possibilités de réaliser des adaptations afin d'assurer une certaine protection. Pour cela, on tiendra compte des adaptations suivantes:

- électrification des treillis à nœuds (dehors et en haut, cf. ill. treillis à nœuds, page 14);
- élévation et renforcement des clôtures électriques avec des cordons supplémentaires (ill. page 15);
- remplacement des clôtures utilisées jusqu'ici par un filet de pâturage flexible (1.10 mètre pour les chèvres, exceptionnellement filet spécial 1.50 mètre);
- renforcement par des cordons et des poteaux supplémentaires.

Agridea a publié une brochure à titre d'aide décisionnelle afin de réaliser des adaptations aux clôtures existantes (cf. ill., brochure sur les clôtures, page 17). Elle peut être téléchargée sur www.protectiondestroupeaux.ch ou être commandée directement auprès d'Agridea.

Rapport coût/utilité: investissement de départ et entretien régulier

Les coûts de matériel supplémentaire pour les adaptations citées des différents systèmes de clôtures et les options de renforcement reviennent à environ 90 francs / 100 m pour tous les types de clôtures et en cas d'utilisation de matériaux usuels. En vertu de la nouvelle ordonnance sur l'élevage (art. 10ter, OChP), l'investissement supplémentaire peut être indemnisé par la Confédération et les cantons. Le travail et les appareils supplémentaires ne sont pas indemnisés.

Pour ce qui est des coûts, il convient de distinguer entre les coûts de matériel à titre d'investissement et le travail supplémentaire pour la mise en place, l'entretien et le contrôle. Plus les animaux sont placés fréquemment sur une parcelle et plus les surfaces de pâture sont réduites, plus l'investissement s'avère important. En outre, les coupes de faneage, la réparation et le contrôle quotidien des clôtures sont essentiels pour garantir l'efficacité et l'effet protecteur des clôtures. On veillera en outre à respecter aussi bien les dispositions légales que le devoir de

signalisation, afin de prévenir les accidents et de garantir la sécurité des hommes et des animaux (cf. fiches techniques du SPAA, Service de prévention des accidents dans l'agriculture). Le but est d'assurer une qualité maximale des clôtures avec un travail aussi réduit possible, de sorte à optimiser aussi bien la gestion des pâtures que la fonction de protection. Une certaine créativité est requise, afin de trouver des solutions même dans les terrains difficiles (illustration, page 15).

Clarification et financement du renforcement des clôtures

Les nouvelles bases légales relatives à la protection des troupeaux sont entrées en vigueur avec l'ordonnance révisée sur la chasse (OChP) le 1^{er} janvier dernier. A l'avenir, les cantons seront compétents en matière d'évaluation du financement du matériel de clôture pour la protection des troupeaux. Compte tenu du fait que 2014 est une année transitoire en termes de mise en œuvre de l'OChP et que les directives et aides à l'exécution sont en cours d'élaboration, Agridea demeure compétent en matière de matériel de clôture pour cette année. Cela signifie que les formulaires de demande de soutien pour le renforcement des clôtures doivent être commandés auprès de celui-ci. Les demandes sont ensuite évaluées en commun avec la vulgarisation agricole des cantons. Dès 2015, ce processus devrait se faire directement via les organes cantonaux. Outre le renforcement des clôtures existantes sur les surfaces agricoles utiles, on peut toujours financer les filets de pâturage flexibles pour la mise en place d'enclos de nuit pour l'estivage.

COURTESY
AGRIDEA
AGRICULTURE

CLÔTURES DE PROTECTION CONTRE LE LOUP POUR LES PÂTURAGES DE PETIT BÉTAIL

Clôtures de protection contre le loup

Des clôtures peuvent offrir une protection durable contre les prédateurs tels que les loups. Il est indispensable de respecter quelques principes lors du montage et de l'entretien.

Contenu	
Le comportement du loup	1
Exigences générales pour des clôtures de protection efficaces	2
Adaptation des systèmes de clôture existants	3
Mesures périodiques pour renforcer les clôtures en cas de forte pression du loup	4
Check-liste pour les clôtures de protection électrifiées	4
Informations complémentaires et contact	4

Impressum	
Editeur	AGRIDEA Avenue des Jordils 1 CH-1000 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 F +41 (0)21 617 02 61 www.agridea.ch
Auteur·es	Daniel Martler, Pauline Girardet, Priska Ineichen
Groupe	Développement de l'espace rural
Layout	Michael Kripfner, AGRIDEA

Public cible de la fiche technique

La fiche technique s'adresse aux exploitations des surfaces agricoles utiles (SAU) avec du petit bétail. Pour les exploitations d'estivage, d'autres mesures de protection seront conseillées.

www.protectiondestroupeaux.ch



L'expansion du loup pourrait à l'avenir accroître le nombre de dommages en dehors des régions d'estivage. Le risque de dégâts sur le petit bétail peut déjà être diminué avec une clôture appropriée. Cependant, certaines adaptations à l'aide de matériel de clôture courant sont nécessaires. Celles-ci sont importantes, afin d'empêcher que le loup apprenne à sauter par-dessus la clôture ou à passer par-dessous.

Cette fiche technique résume les recommandations générales pour l'installation et l'entretien des clôtures de protection et précise les adaptations indispensables lors de la présence du loup. Le renforcement des treillis métalliques, des flexinets ou des clôtures à fils peuvent, avec de relativement petits investissements, protéger les troupeaux de petit bétail.



Le comportement du loup
Les loups sont très sensibles aux décharges électriques. C'est pourquoi une clôture électrique se prête bien à la protection du petit bétail. Le risque subsiste que le loup tente de se faufiler sous la clôture. Plus rarement il tentera de sauter par-dessus la clôture. La plupart du temps le loup est présent périodiquement, de ce fait la pression évolue localement et temporairement. Aussi longtemps que le loup trouve de la nourriture en suffisance, il évite durablement les endroits où il a eu de mauvaises expériences.

Fiche technique sur les clôtures d'Agridea.

austauschen
verstehen
weiterkommen

Annexe 6

Article financement du programme de la protection des troupeaux FORUM



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Mehr Geld für den Herdenschutz

Felix Hahn

Seit 2011 ist das Budget des Bundesamtes für Umwelt (BAFU) für den Herdenschutz stark gewachsen und soll ab 2015 jährlich rund CHF 2.9 Mio. betragen. Dies bedeutet aber nicht, dass die direkten Beiträge an die einzelnen Landwirte zur Umsetzung von Herdenschutzmassnahmen entsprechend erhöht wurden. Mehr Geld fliesst insbesondere für die Beratung und Begleitung der Landwirte wie auch der Kantone sowie für Zucht, Ausbildung und Monitoring der Herdenschutzhunde (HSH).

Neuorganisation des Herdenschutzes ab 2014

Der Bundesrat wurde durch verschiedene parlamentarische Motionen im Themenbereich Grossraubtiere und Herdenschutz beauftragt, einen Bericht zu erstellen, der die längerfristige Finanzierung der Herdenschutzmassnahmen aufzeigt. Dieser Bericht liegt seit letztem Herbst vor und zeigt auf, wie der Herdenschutz in der Periode 2014-2017 organisiert und finanziert werden soll, damit die (Klein-) Viehhaltung trotz der Grossraubtierpräsenz ohne unzumutbare Einschränkungen weiter bestehen kann (Download auf Homepage BAFU).

Im Rahmen der Gesetzgebung zur Agrarpolitik 2014-2017 hat der Bund dann die Grundlagen für einen flächendeckenden und wirksamen Herdenschutz geschaffen (Direktzahlungs- und Jagdverordnung). Demgemäss ist das

BAFU für Zucht, Ausbildung, Haltung und Einsatz von HSH zuständig und stellt deren Finanzierung sicher. In begründeten Fällen kann das BAFU zudem an die Verstärkung von Zäunen (im Sinne von Schutzzäunen gegenüber Grossraubtierübergriffen) Beiträge auszahlen.

Budgetsprünge 2011 und 2015

Bis ins Jahr 2010 standen im Rahmen des damaligen Herdenschutzprojekts des BAFU jährlich gut CHF 0.8 Mio. zur Verfügung. Mit der Gründung 2011 des Vereins Herdenschutzhunde Schweiz stiegen die Gesamtausgaben des BAFU für den Herdenschutz bis ins Jahr 2013 auf CHF 1.3 Mio. Die zusätzlichen Gelder wurden insbesondere für die Weiterentwicklung des HSH-Wesens, eine optimierte Zucht und Ausbildung der HSH sowie für die Verbesserung der Rechtssicherheit der HSH-Halter investiert. 2014 stieg nun das ordentliche Herdenschutzbudget des BAFU auf rund CHF 1.7 Mio. und für die Jahre 2015-2017 sollen voraussichtlich jährlich ungefähr CHF 2.9 Mio. zur Verfügung stehen.

Diese Entwicklung ist für den Herdenschutz sehr erfreulich und trägt einerseits dem steigenden Raubtierdruck und der damit einhergehenden flächigen Ausweitung des Herdenschutzes sowie andererseits den vielfältigen Ansprüchen insbesondere an den Einsatz von HSH Rechnung. Es ist jedoch nicht so, dass der einzelne Landwirt künftig generell mehr Geld für Herdenschutzmassnahmen erhalten wird.

Unterschiedliche Auswirkungen auf einzelne Landwirte

Die Unterstützungszahlungen für Haltung und Einsatz von HSH wurden 2014 von jährlich bisher CHF 1'000.00 auf CHF 1'200.00 angehoben. Geht man von einem Anstieg der Population der offiziell registrierten HSH von 200 im Jahr 2013 auf geschätzte 330 bis ins Jahr 2017 aus, so verdoppelt sich die Gesamtsumme dieser Unterstützungszahlungen von CHF 200'000.00 auf rund CHF 400'000.00. Den einmaligen Hundekaufbeitrag von CHF 500.00 pro HSH gibt es zwar ab 2014 nicht mehr, im Gegenzug wurden jedoch die Preise der HSH im Schnitt um CHF 500.00 gesenkt.

Zudem hat das BAFU folgende Beiträge im Umfang von rund CHF 45'000.00 (ausgezahlt Summe 2013) gestrichen:

- CHF 1'000.00/2'000.00 für unbehirtete Alpen mit HSH;
- Futtergeldentschädigung bei Abalpungen in neuen Grossraubtierregionen;
- Wolfsangriffsentschädigung von CHF 500.00 pro Angriff auf geschützte Herden.



HSH sind für das BAFU der zentrale Pfeiler des Herdenschutzes, insbesondere im Sommerungsgebiet. Pour l'OFEV, les CPT sont la pierre angulaire de la protection des troupeaux, en particulier dans les zones d'estivage. (Photo: Agridea)

Ab 2014 stehen vom BAFU jedoch jährlich rund CHF 100'000.00 für «weitere Massnahmen» zur Verfügung. Als unter Umständen förderungswürdige «weitere Massnahmen» gelten insbesondere Zaunverstärkungen im LN-Gebiet oder Nachtpferche im Sömmerungsgebiet. Und das Bundesamt für Landwirtschaft hat die Sömmerungsbeiträge für Umtriebsweiden mit offiziell registrierten HSH um CHF 70.00 pro Normalstoss angehoben im Vergleich zu anderen Umtriebsweiden.

Letztlich fliesst also in den nächsten Jahren insgesamt mehr Geld direkt zu den Landwirten für die Umsetzung von Herdenschutzmassnahmen als bisher. Hingegen ändert sich für die meisten Landwirte, die bereits heute mit HSH arbeiten, finanziell wenig. Je nach individueller Situation erhalten einzelne etwas mehr Geld (insbesondere grössere Umtriebsweiden), andere etwas weniger (insbesondere Stand- oder sehr kleine Umtriebsweiden).

Kostenintensive Beratung und Monitoring

Für das HSH-Wesen inkl. Monitoring sowie die Beratung und Begleitung der Landwirte wie auch der Kantonsbehörden stellt das BAFU aktuell deutlich mehr Gelder als bisher zur Verfügung:

- Für HSH-Halter werden die gesetzlich vorgeschriebenen Sachkundenachweis-Kurse seit 2012 gratis angeboten (Kosten 2014 rund CHF 50'000.00, 2017 rund CHF 100'000.00).
- Es gibt neu fünf regionale Fachberater HSH, die auch im Bereich Monitoring der HSH ab 2015 eine wichtige Funktion einnehmen werden (Kosten 2014 rund CHF 150'000.00, ab 2015 jährlich rund CHF 550'000.00).
- Ausbau der HSH-Zucht, Optimierung der HSH-Ausbildung und verstärkte Unterstützung der Landwirte bei der Integration von HSH in neue Herden (Kosten 2014 rund CHF 400'000.00, 2017 rund CHF 600'000.00).
- Mehr Geld für Projekt- sowie Öffentlichkeitsarbeit (Kosten 2014 rund CHF 100'000.00, in den Folgejahren rund CHF 250'000.00).

Die Koordination all dieser Arbeiten, die Sicherstellung eines einheitlichen Vollzugs in den Kantonen und die Auszahlung der Beiträge an die Landwirte werden aktuell von AGRIDEA wahrgenommen. Unter dem Begriff «Herdenschutz Schweiz» führt AGRIDEA im Auftrag des Bundes die beiden Fachstellen Herdenschutz und Herdenschutz-hunde. Die Kosten für die beiden Fachstellen belaufen sich jährlich auf rund CHF 0.5 Mio. Der so genannte mobile Herdenschutz wird im bestehenden Rahmen weitergeführt (jährliche Kosten von CHF 100'000.00) und ab 2015 sieht das BAFU neu ein jährliches Budget von CHF 200'000.00 vor zur Unterstützung der Kantone bei der Planung des Herdenschutzes (insbesondere für die Erhebung und Analyse der Strukturen der Kleinviehalpen).

Die Mehrausgaben beim Herdenschutz begründen sich insbesondere durch folgende vier Faktoren

- Die Anzahl Landwirte, die Herdenschutzmassnahmen umsetzen, nimmt zu.
- Die Begleitung und Unterstützung der Landwirte wie auch der kantonalen Behörden im Bereich Herdenschutz wird stark ausgebaut.
- Es wird mehr in die Zucht und Ausbildung von HSH investiert, damit die Hunde möglichst den spezifischen Ansprüchen in der Schweiz genügen (deshalb unterstützt das BAFU auch keine HSH mehr, die im Ausland gekauft und nicht nach den Vorgaben des Bundes ausgebildet wurden).
- Im Bereich HSH wird das vom Parlament geforderte Monitoring umgesetzt und gleichzeitig die Rechtssicherheit für die Halter dieser Hunde weiter verbessert.

Zusammengefasst lässt sich festhalten, dass der Herdenschutz vom Bund massiv gestärkt wird und künftig wo nötig flächendeckend finanziert werden kann. Sowohl Nutztierhalter wie auch die Kantone, die seit 2014 den Herdenschutz in ihre landwirtschaftliche Planung integrieren müssen, werden vom Bund verstärkt unterstützt und begleitet. Die Umsetzung von Herdenschutzmassnahmen ist und bleibt jedoch für jedermann freiwillig.

Plus d'argent pour la protection des troupeaux

Felix Hahn

Le budget de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour la protection des troupeaux a beaucoup augmenté depuis 2011. A partir de 2015, il atteindra chaque année quelque CHF 2.9 millions. Mais cette progression ne signifie pas que les agriculteurs percevront directement davantage de contributions pour la mise en œuvre de mesures de protection des troupeaux. L'enveloppe sera notamment plus importante pour les conseils et le soutien aux agriculteurs comme aux cantons, ainsi que pour l'élevage, la formation et le suivi des chiens de protection des troupeaux (CPT).

Réorganisation de la protection des troupeaux dès 2014

Plusieurs motions parlementaires concernant les grands prédateurs et la protection des troupeaux ayant été déposées, le Conseil fédéral a été chargé de rédiger un rapport consacré au financement à long terme des mesures de protection des troupeaux. Ce rapport, disponible depuis l'automne dernier, détermine de quelle manière la protection des troupeaux doit être organisée et financée pendant la période 2014-2017, pour que la détention du (petit) bétail puisse perdurer sans entraves intolérables

malgré la présence des grands prédateurs (à télécharger sur le site de l'OFEV).

Dans le cadre de la législation sur la politique agricole 2014-2017, la Confédération a alors jeté les bases d'une protection des troupeaux efficace, applicable sur tout le territoire suisse (ordonnance sur les paiements directs et ordonnance sur la chasse). En conséquence, l'OFEV est responsable de l'élevage, l'éducation, la détention et l'emploi des CPT, secteurs dont il assure également le financement. Dans certains cas justifiés, l'OFEV peut aussi allouer des contributions destinées au renforcement des clôtures (au sens de clôtures de protection contre les attaques de grands prédateurs).

Evolution du budget, de 2011 à 2015

Jusqu'en 2010, l'OFEV consacrait CHF 0.8 million par an au projet de protection des troupeaux. En 2011, avec la création de l'association Chiens de protection des troupeaux Suisse, les dépenses totales de l'OFEV pour la protection des troupeaux ont augmenté à CHF 1.3 million – jusqu'en 2013. Les fonds supplémentaires ont été plus particulièrement investis dans la promotion des CPT, l'optimisation de l'élevage et la formation des CPT ainsi que l'amélioration de la sécurité juridique des détenteurs de CPT. En 2014, l'OFEV a prévu un budget ordinaire d'environ CHF 1.7 million pour la protection des troupeaux. Pour les années 2015-2017, ce budget passera probablement à CHF 2.9 millions par an.

Cette évolution est très réjouissante pour la protection des troupeaux. Elle tient compte, d'une part, de la pression croissante des prédateurs et donc de l'extension des zones où une protection des troupeaux s'impose, et d'autre part, des multiples exigences liées à l'emploi des CPT. Elle ne signifie pas, par contre, que chaque agriculteur recevra généralement plus d'argent pour les mesures protectrices qu'il prendra.

Des conséquences différentes pour chaque agriculteur

En 2014, les aides financières pour la détention et l'emploi de CPT ont passé de CHF 1'000.00 à CHF 1'200.00 par an. Si on admet une hausse de la population de CPT officiellement enregistrés – soit 200 individus en 2013 – à 330 (estimation) jusqu'en 2017, le montant total de ces aides doublera de CHF 200'000.00 à CHF 400'000.00. Certes, l'allocation unique de CHF 500.00 par CPT acheté tombe à partir de 2014. Mais les prix des CPT ont diminué en moyenne de CHF 500.00.

De plus, l'OFEV a supprimé les contributions suivantes, à hauteur d'environ CHF 45'000.00 (montant payé en 2013):



Zaunverstärkungen als Herdenschutzmassnahme (im LN-Gebiet) können vom BAFU ebenfalls unterstützt werden (müssen aber nicht). Le renforcement des clôtures, au titre de mesure protectrice des troupeaux (en zone agricole) pourra aussi bénéficier d'un soutien de l'OFEV (mais pas forcément). (Photo: Agridea)

- CHF 1'000.00/2'000.00 pour les alpages sans gardiennage, avec CPT;
- indemnité d'affouragement en cas de désalpe, dans les régions nouvellement colonisées par des grands prédateurs;
- indemnité pour attaque de loup de CHF 500.00 par attaque sur des troupeaux protégés.

Mais à partir de 2014, l'OFEV consacrera environ CHF 100'000.00 par an à «d'autres mesures». Les renforcements de clôtures en zone agricole ou les enclos de nuit dans les zones d'estivage sont considérés comme «autres mesures» éventuellement indemnisables. Et l'Office fédéral de l'agriculture a relevé de CHF 70.00 par pâquier normal, les contributions d'estivage pour les pâturages tournants surveillés par des CPT officiellement enregistrés, par rapport aux pâturages tournants qui ne le sont pas.

Finalement, les agriculteurs recevront directement plus d'argent que précédemment pour les mesures de protection qu'ils appliqueront au cours des prochaines années. En revanche, peu de choses changeront au plan financier pour la plupart des agriculteurs qui travaillent déjà maintenant avec des CPT. Certains toucheront un peu plus d'argent (notamment les grands pâturages tournants) et d'autres un peu moins (pâturages permanents et petits pâturages tournants), de cas en cas.

Un conseil et un suivi coûteux

Actuellement, l'OFEV met à disposition beaucoup plus de fonds qu'avant pour les CPT (y c. le suivi, les conseils et l'accompagnement des agriculteurs et des autorités cantonales):

- depuis 2012, le cours pour l'obtention de l'attestation de compétences prescrit par la législation est gratuit pour les détenteurs de CPT (coût 2014 environ CHF 50'000.00, 2017 environ CHF 100'000.00);
- Il y a maintenant cinq conseillers CPT régionaux qui, dès 2015, joueront aussi un rôle important dans le suivi des CPT (coût 2014 environ CHF 150'000.00, dès 2015, environ CHF 550'000.00 par an);
- Extension de l'élevage de CPT, optimisation de la formation des CPT et soutien accru aux agriculteurs lors de l'intégration de CPT dans de nouveaux troupeaux (coût 2014 environ CHF 400'000.00, 2017 environ CHF 600'000.00);
- Plus d'argent pour des projets et les relations publiques (coût 2014 environ CHF 100'000.00, années suivantes environ CHF 250'000.00).

Pour l'heure, c'est AGRIDEA qui est chargée de coordonner toutes ces tâches, d'assurer une mise en œuvre uniforme dans tous les cantons et de verser les contributions aux agriculteurs. Sous le concept «Protection des troupeaux Suisse» et sur mandat de la Confédération, AGRIDEA s'occupe de la protection des troupeaux et des chiens de protection des troupeaux. Le coût annuel de ces deux services s'élève à quelque CHF 0.5 million. La protection mobile des troupeaux continuera dans le cadre existant (coût annuel CHF 100'000.00). Dès 2015, l'OFEV prévoit un budget annuel de CHF 200'000.00 pour le

Les coûts supplémentaires prévus pour la protection des troupeaux se justifient notamment par les quatre facteurs suivants:

- le nombre d'agriculteurs qui mettent en œuvre des mesures de protection des troupeaux augmente;
- le suivi et le soutien des agriculteurs et des autorités cantonales dans le domaine de la protection des troupeaux seront considérablement développés;
- on investira davantage dans l'élevage et la formation des CPT, de sorte que les chiens répondront si possible aux exigences spécifiques de notre pays (raison pour laquelle l'OFEV ne soutient plus les CPT achetés à l'étranger, et non formés selon les directives fédérales);
- le Parlement exercera le contrôle nécessaire et la sécurité juridique des détenteurs de CPT sera régulièrement améliorée.

soutien aux cantons, s'agissant de la planification de la protection des troupeaux (en particulier pour la collecte et l'analyses de données concernant les structures des alpages dévolus au menu bétail).

En résumé, on peut dire que la Confédération renforcera considérablement la protection des troupeaux partout où un financement sera désormais nécessaire. Elle soutiendra et accompagnera davantage les détenteurs d'animaux et les cantons qui, depuis 2014, doivent intégrer la protection des troupeaux dans leur planification agricole. Mais la mise en œuvre des mesures de protection est et restera facultative pour tout un chacun.

austauschen
verstehen
weiterkommen

Annexe 7 Article Planification des alpages à moutons en Valais FORUM



agridea

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Schafalplanung Kanton Wallis

Daniel Mettler

Der Kanton Wallis und das Bundesamt für Umwelt haben 2012 eine Analyse der Walliser Schafsommerung in Auftrag gegeben, um Fragen zur Bewirtschaftung und zum Herdenschutz im Rahmen einer umfassenden Schafalplanung zu klären. Dabei dienten die Sommerungsbeitragsverordnung und die Jagdverordnung als rechtlicher Rahmen, um deren Vollzug mittel- und längerfristig zu planen. Agridea hat den Auftrag von 2012 bis 2014 ausgeführt und wurde dazu von einer Steuergruppe begleitet. Das Projekt gilt als Pionierarbeit des Kantons Wallis, der als erster Kanton eine flächendeckende, räumliche Planung der Schafsommerung in den nächsten Jahren umsetzen will.

Was waren die Projektziele?

Ziel war es, durch eine partizipative Vorgehensweise, mit den Alpbewirtschaftern und Schäfern, die Grundlagen zu erarbeiten, um je nach Bedarf die Bewirtschaftung zu optimieren und Voraussetzungen für den Herdenschutz zu schaffen. Dazu gehörte die Aufnahme der Weideperimeter, eine grobe Weideplanung, die Futterertragsberechnung und eine Bestandesaufnahme der Infrastruktur sowie der Eigentumsverhältnisse und der Herdenstrukturen. Die

Resultate sollen dazu dienen, Verbesserungen der Alpstrukturen vorzunehmen und Veränderungsprozesse, die den Herdenschutz ermöglichen, nachhaltig zu begleiten. Die Verantwortung für die Umsetzung liegt bei der kantonalen Dienststelle für Landwirtschaft, die mit der regionalen Beratung die empfohlenen Massnahmen mit den Bewirtschaftern konkretisiert und in den nächsten Jahren umsetzt. Die Resultate aus dem Projekt werden im Folgenden vorgestellt.

Bestandesaufnahme der gesömmerten Schafe

Die Hälfte der 50'000 im Wallis gesömmerten Schafe wird im freien Weidegang (Standweide), 14 % in Umtriebsweiden und 37 % durch Behirtung auf der Alp gehalten. Auf den meisten der 155 Alpen sömmern zwischen 150 und 450 Tieren. Über 35 Alpen zählen mehr als 450 Tiere. Die meisten Alpen sind im Besitz von öffentlichen Körperschaften oder Kooperationen (im Oberwallis Geteilschaften). Knapp ein Drittel der Alpen wird von einem einzigen Bestösser bewirtschaftet, ein weiterer Drittel von mehr als 5 Bestössern. Im Oberwallis werden hauptsächlich Weisse Alpenschafe und Walliser Schwarznasenschafe, im Unterwallis mehrheitlich Weisse Alpenschafe und verschiedene Mastrassen resp. Kreuzungen gesömmert. Die Alpzeit variiert zwischen 70 und 150 Tagen. Die Anzahl gesömmelter Tiere ist trotz regionaler Unterschiede bereits seit mehreren Jahren rückläufig.

Der Walliser «Schaf-Röstigraben»

Die Schafhaltung im Wallis ist geprägt durch kulturelle Unterschiede, die sich teilweise der Sprachgrenze entlang ziehen lassen. Im Mittelwallis vermischen sich diese beiden Kulturen. Sowohl die Rassen wie auch die Haltungsweisen und die Sommerungstraditionen unterscheiden sich beträchtlich. Dies widerspiegelt sich in der Infrastruktur und der Hirtentradition ebenso wie in den Zuchtkriterien. Während die Haltung von Walliser Schwarznasenschafen eine hohe soziokulturelle und ökologische Bedeutung hat, werden im Unterwallis die Schafe stärker nach wirtschaftlichen Kriterien gehalten. Dieser «Schaf-Röstigraben» widerspiegelt sich sowohl in der Landwirtschafts- wie auch in der Grossraubtierpolitik.

Seit die Industrialisierung im Oberwallis Einzug gehalten hat, ist die traditionelle Subsistenzlandwirtschaft (Landwirtschaft, die primär der Selbstversorgung diene) vom neuen Typus des «Arbeiter-Bauern» abgelöst worden. So hat sich die Bedeutung der Landwirtschaft gewandelt. Das existenzsichernde Einkommen wurde durch die Arbeitsplätze in der Industrie gewährleistet, während die Arbeit auf dem landwirtschaftlichen Betrieb zusehends soziokulturelle und landschaftspflegerische Bedeutung



Standweide im Hochgebirge über dem Aletschgletscher. Pâturage permanent en haute montagne au-dessus du glacier d'Aletsch. (Photo: Agridea)

Grafik 1: Anzahl Bestösser der Schafalpen im Wallis 2012/2013
Graphique 1: Nombre de moutonnier par alpage au Valais 2012/2013



erhielt. So lösten Zuchtkriterien für die äussere Erscheinung die Aspekte der Produktivität allmählich ab. Traditionelle Schafmärkte, Schäferfeste und «Gläktage» (Salzen) haben dadurch noch an Bedeutung gewonnen. Diese Traditionen sind in der Form und der Häufigkeit des Vorkommens einmalig in der Schweiz. Die Arbeit des Schäfers ist dadurch im saisonalen Rhythmus auf die traditionellen Schafmärkte und die Schafschauen ausgerichtet, die meistens in den Herbstmonaten stattfinden. Bei den Schafschauen und dem anschliessenden geselligen Zusammensein feiern auch Dorf und Region mit. Deshalb ist das Schwarznasenschaf eines der wichtigen Symbole der Oberwalliser Identität. Der riesige Einsatz rund um die Zucht zielt sowohl auf den Wettbewerb als auch auf das Sozialprestige.

Im Unterwallis sind noch mehr grössere Betriebe anzutreffen, bei denen die Lammfleischproduktion eine wichtige Einkommensquelle ist. Teils werden Hirten angestellt, teils gehen die Herdenbesitzer selber auf die Alp. Die Alpzeit ist aufgrund der tiefergelegenen Weiden eher länger. Die tiefergelegenen Alpen werden intensiv genutzt und sind relativ gut erschlossen. Unterkünfte sind an den meisten Orten vorhanden. Die Schafhaltung ist weniger stark an die grossen Industriebetriebe gebunden als im Oberwallis. Zudem spielt die Schafhaltung in der Landwirtschaft nur eine marginale Rolle, da der Wein- und Obstbau aufgrund der topografischen und klimatischen Voraussetzungen eine wichtigere Stellung hat. Die Schafhaltung ist stärker geprägt von der französischen Kultur und orientiert sich denn auch stark an Frankreich, sowohl was die Hirtenkultur wie auch den Absatz und die Vermarktung der Produkte betrifft.

Gewichtige Unterschiede in den Talschaften

Neben den Unterschieden zwischen Unter- und Oberwallis sind zusätzliche regionale Unterschiede prägend für die Schafhaltung und -sömmerung. So unterscheiden sich die Gebiete nach Weidesystemen und Bestossungsdichte beträchtlich. Aus diesem Grund wird in der realisierten Schafalpplanung zwischen 19 verschiedenen Talschaften und Regionen unterschieden. Die Schafe spielen gebietsweise praktisch keine Rolle, während sie in anderen Gebieten die dominierende Nutztierart sind. Die Bedeutung

der Schafe ist zudem abhängig von der Rolle des Grossviehs. Wird in einzelnen Alpgebieten die gemischte Nutzung verschiedener Tiergattungen praktiziert, ist an anderen Orten das Milchvieh schon fast verschwunden. Die regionalen Unterschiede bieten den Kontext, um die Umsetzung der Schafalpplanung den lokalen Bedürfnissen und den aussergewöhnlichen Begebenheiten anzupassen. Dazu gehört auch der Einbezug der nicht mehr oder nur noch schwach bestossenen Rindviehalpen.

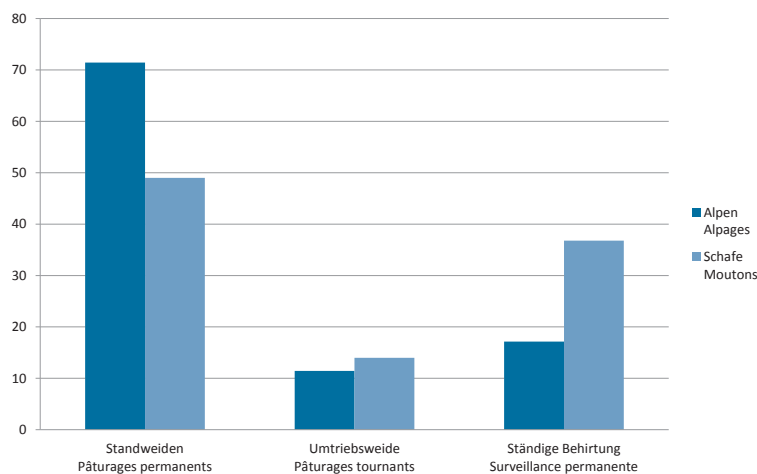
Entwicklung von der Standweide zur Behirtung

Die aussergewöhnlichen topografischen und klimatischen Verhältnisse bilden einen geeigneten Rahmen für die extensive Bewirtschaftungsweise mit Schafen. Um Landschaft und Biodiversität positiv zu beeinflussen, braucht es allerdings eine konsequente Weideführung, die sowohl die sensiblen Flächen in hohen Lagen wie auch die allmählich einwachsenden Gebiete in den mittleren Höhenlagen im Bereich der Busch- und Waldgrenze berücksichtigt. Die Empfehlungen im Rahmen der Untersuchung zielen denn auch auf eine Weideführung mit Umtriebsweide oder Behirtung, die es erlaubt, die Vegetation optimal zu nutzen. Für ein Drittel der Alpen werden Anpassungen empfohlen, um lokale Über- oder Unternutzung zu verhindern. Auf zwei Drittel der Alpen besteht bei der momentanen Bestossung kein Handlungsbedarf für Änderungen. Das heisst, dass mit der momentanen Weideführung die ökologischen Rahmenbedingungen respektiert und die Weideflächen nachhaltig bewirtschaftet werden. Auf vielen Alpen könnten bei optimierter Weideführung zusätzliche Tiere aufgetrieben werden. Wegen den rückläufigen Tierbeständen und dem zunehmenden Verbuschungsdruck lohnt es sich bei Bedarf eine Priorisierung der weiterhin zu bewirtschaftenden Flächen sorgfältig zu beurteilen.

Schwierige Voraussetzungen für den Herdenschutz

Um die Herden zu schützen, sind auf 15 % der Alpen die Voraussetzungen für die Arbeit mit Herdenschutzhunden erfüllt. Für knapp 60 % werden Anpassungen als nötig und machbar empfohlen, während 25 % der Alpen als

Grafik 2: Anteil Alpen und Schafe nach Weidesystem
Graphique 2: Proportion des alpages et moutons par système de pacage



schwierig oder nur mit unverhältnismässigem Aufwand zu schützen sind. Bezüglich den Voraussetzungen bestehen grosse Unterschiede zwischen dem Unter- und dem Oberwallis. Im Unterwallis sind auf einem Drittel der Alpen die Strukturen für den Herdenschutz bereits vorhanden, im Oberwallis erfüllen dagegen nur 10 % der Alpen die nötigen Voraussetzungen. Betrachtet man die Grösse und das Weidepotential der Alpen, kann gesagt werden, dass alle momentan gesömmerten Schafe auf schützbareren Alpen aufgetrieben werden könnten. Dies würde aber bedeuten, dass die schwierig zu schützenden Flächen aufgegeben werden müssten. Um die Voraussetzungen für den Einsatz von Herdenschutzhunden zu schaffen, müssten in erster Linie im Oberwallis die Weidesysteme geändert und die Infrastruktur für das Hirtenpersonal verbessert werden. Im Unterwallis gilt es, den Einsatz von Herdenschutzhunden möglichst konfliktfrei zu planen. Durch die gebiets-

weise sehr intensive touristische Nutzung ist das Konfliktpotential zwischen Tourismus und Herdenschutzhunden die grösste Herausforderung. Gezielte Abklärungen und Beratungen sind dazu unerlässlich. Sowohl für den Herdenschutz wie auch für die Bewirtschaftung gilt, dass in schwieriger Topografie die Herden nicht zu gross sein sollten. Um die Bewirtschaftung und den Schutz zu optimieren, zeigt sich, dass eine Mischform zwischen Behirtung und Umtriebsweide oft die optimale Lösung wäre.

Herausforderungen im Hirtenwesen

Damit die Schafsömmern bezüglich Landschaftspflege, Biodiversität, Tierwohl und der Produktion von qualitativ guten Produkten eine positive Rolle wahrnehmen kann, sollten kompetente Hirten angestellt werden können. Dazu braucht es Rahmenbedingungen, von der Ausbildung bis zu den Unterkünften, dem Lohn und der allgemeinen Wertschätzung der Arbeit. Die vor 4 Jahren eingeführte Hirtenausbildung in Visp (deutsch) und seit 2013 in Châteauneuf (französisch) sollte dazu einen Beitrag zur Arbeitsqualität leisten können. Allerdings sind die Hirtenunterkünfte vor allem im Oberwallis oft nicht vorhanden und im Unterwallis mangelhaft oder am falschen Ort. Vielerorts sind auch die Löhne, trotz den Sömmernbeiträgen, nicht ausreichend, um die Arbeit angemessen zu entschädigen und die hohe Fluktuation zu verhindern. Kommt hinzu, dass die saisonale Anstellung eine schwierige Hürde im Arbeitsmarkt darstellt. Bleibt zu hoffen, dass der steigende Bedarf an qualifizierten Hirten in Zukunft gedeckt werden kann. Die Politik des Bundes versucht dazu verstärkte Anreize zu schaffen, indem mehr finanzielle Unterstützung in die Sömmern fließt.

Stetiger Trend zur Verbuschung

Die Ausdehnung der Waldfläche sowie der Zwergstrauch- und Buschgürtel auf Standorten in mittlerer Höhenlage von 1'600–2'200 Metern ist ein nationales Phänomen, das aber grosse regionale Unterschiede aufweist. Der Kanton Wallis ist durch die allgemein extensive Beweidung und die schwierige Topografie ausgeprägter von diesem Trend betroffen. Die Alpbegehungen haben deutlich aufgezeigt, dass viele Gebiete in den unteren Bereichen der Schafalpen und ehemaligen Rindviehalpen stark unternutzt sind und die Sukzession (Verbuschung) teilweise schon so stark fortgeschritten ist, dass ein grosser Anteil von potentiellen Weideflächen bereits verloren ist. Da bei den meisten Schafalpen die Weiden über der Waldgrenze liegen, bewegen sie sich oft auf der Vegetationsstufe der Zwergstrauchgemeinschaften, die teils in Höhenlagen bis 3'000 Metern anzutreffen sind. Da bei der Mehrheit der Schafalpen eher eine Unternutzung festzustellen ist, bleibt der Einfluss der Schafe auf diese Zwergstrauchgürtel aber eher gering. Wegen dem sehr selektiven Frass und dem Meiden von Gehölzen können bei fortgeschrittener Sukzession die Schafe, mit Ausnahme von einzelnen Rassen, wenig bewirken. Nur bei einer Intensivierung der Bewirtschaftung durch systematisches Einzäunen

Der Autor des Artikels / L'auteur de cet article



Daniel Mettler hat in Freiburg Philosophie und Volkswirtschaft studiert. Seit 1993 ist er im Bereich Alpwirtschaft als Hirt und Berater tätig, wo er sich vor allem auf die Alpfung von Kleinvieh spezialisiert hat. Im Herbst 2003 hat er die nationale Koordination der Herdenschutzmassnahmen beim SRVA übernommen. Seit 2013 leitet er die Gruppe «Ländliche Entwicklung» bei Agridea.

Daniel Mettler a étudié la philosophie et l'économie

politique à Fribourg. A partir de 1993, il a travaillé sur des différents alpages comme berger et conseiller, où il s'est spécialisé dans les petits ruminants. En automne 2003, il a repris la coordination nationale de la protection des troupeaux puis, en 2013, la tête du groupe «Développement Rural» auprès d'Agridea.

oder mit einer konsequenten ständigen Behirtung (Bsp. Nivalalpe oder Alp Tunetsch) können Verbuschungsprozesse aufgehalten oder bewusst beeinflusst werden.

Auch wenn die Rolle der Schafe als Landschaftspfleger oberhalb der Waldgrenze eher marginal ist, bleibt das Schaf im Kanton Wallis ein wichtiger Faktor zur Offenhaltung der Flächen im Talgebiet und auf mittlerer Höhenlage bis zur Waldgrenze. Denn durch die Futternutzung auf den Frühlings- und Herbstweiden sowie dem Mähen der ertragsreicheren Flächen für die Stallfütterung übernimmt die Walliser Schafhaltung eine zentrale Rolle bei Nutzung und Pflege der Flächen, die einem starken Verbuschungsdruck ausgesetzt sind. Vor allem im Übergangsbereich vom Heimbetrieb zum Alpbetrieb ergeben sich so positive Effekte auf Landschaft und Artenvielfalt, die zum Erhalt von wertvollem Kulturland führen. Da die meisten gesömmerten Tiere im Wallis ausserhalb der Alpzeit im Kanton weiden, hätte ein Rückgang der Tierbestände vor allem Auswirkungen auf das Landschaftsbild und die Artenvielfalt in tieferen und mittleren Höhenlagen.

Wie sollen die Anpassungen umgesetzt werden?

Die Empfehlungen für die Bewirtschaftung und den Herdenschutz sowie die Weideplanung sollen die kantonale Beratung unterstützen, die Schafalpplanung nachhaltig umzusetzen. Ebenso werden der Verwaltung die Alpberichte und Empfehlungen abgegeben, um die gesetzlichen Grundlagen der Direktzahlungs- und der Jagdverordnung zu vollziehen. Aufgrund der nationalen und kantonalen politischen Rahmenbedingungen wird sich zeigen, wie rasch geeignete Massnahmen umgesetzt werden können, um sowohl die strukturellen Anpassungen vorzunehmen, als auch den Einsatz von Hirten und Herdenschutzhunden zu ermöglichen. Ziel ist es, durch ein regionales Vorgehen, die Planung in den nächsten 3–6 Jahren schrittweise umzusetzen. Verstärkt sich der Trend der rückläufigen Tierbestände, wird es in Zukunft nicht möglich sein, alle bisher genutzten Flächen nachhaltig zu bewirtschaften. Deshalb könnte eine frühzeitige Planung Perspektiven aufzeigen, um mit den richtigen Investitionen und mit



Ständige Behirtung auf der Schafalpe «Susanfe» im Unterwallis. Surveillance permanente sur l'alpage «Susanfe» dans le Bas-Valais. (Photo: Agridea)

den geeigneten Formen von Zusammenarbeit, die Schafsömmern auch weiterhin nachhaltig zu gestalten. Dazu braucht es sowohl die richtigen politischen Weichenstellungen als auch die Ressourcen der Bewirtschafter, die mit den Fragen des Generationenwechsels ebenso herausgefordert sind, wie auch mit ökonomischen Unsicherheiten. Bleibt zu hoffen, dass die lebendige und tiefverwurzelte Tradition der Walliser Schafhaltung den bevorstehenden Herausforderungen gewachsen ist.

Weitere Informationen

Der vollständige Bericht ist unter www.herdenschutzschweiz.ch einsehbar.

Planification des alpages à moutons en Valais

Daniel Mettler

En 2012, le canton du Valais et l'Office fédéral de l'environnement ont commandé une analyse de l'estivage ovin valaisan, afin de clarifier des questions de gestion et de protection des troupeaux dans le cadre d'une planification exhaustive des alpages à moutons. L'ordonnance sur les contributions d'estivage ainsi que l'ordonnance sur la chasse ont servi de cadre légal pour en planifier l'application à moyen et à long terme. Agridea a assumé le mandat de 2012 à 2014, accompagné pour ce faire d'un groupe de pilotage. Le projet est considéré comme un travail de pionnier en Valais, qui veut à titre de premier canton mettre en œuvre une planification intégrale des alpages à moutons au cours des prochaines années.

Buts du projet

Le but était d'élaborer les bases servant à optimiser les besoins en gestion et créer les conditions pour la protection des troupeaux au moyen d'une procédure participative avec les exploitants d'alpages et les éleveurs de moutons. En faisaient partie le relevé des périmètres de pâture, une planification grossière des pâturages, le calcul du rendement

fourrager ainsi qu'un état des lieux de la situation actuelle de l'infrastructure, des relations de propriété et des structures de troupeaux. Les résultats doivent servir à réaliser des améliorations structurelles et accompagner durablement des processus de transformation rendant possible la protection des troupeaux. La responsabilité pour la mise en œuvre incombe au service cantonal de l'agriculture, qui concrétisera les mesures recommandées avec les exploitants et les mettra en œuvre au cours des prochaines années en collaboration avec la vulgarisation régionale. Les résultats du projet sont présentés ci-après.

Etat des lieux de la situation des moutons estivés

La moitié des 50'000 moutons estivés en Valais est gardée en pâturage permanent, 14 % en pâturage tournant et 37 % en gardiennage. La plupart des 155 alpages accueillent entre 150 et 450 animaux, plus de 35 alpages en comptant plus de 450. La majeure partie des alpages appartient à des collectivités publiques ou des consortages. Un petit tiers est exploité par un seul éleveur et un autre tiers par plus de 5 éleveurs. Dans le Haut-Valais, on garde principalement des moutons Blanc des Alpes et des Nez noir du Valais, dans le Bas-Valais surtout des Blanc des Alpes et différentes races d'engraissement ou des croisements. La durée de l'estivage varie de 70 à 150 jours. Le nombre d'animaux estivés est en recul depuis plusieurs années déjà, mais des différences régionales sont à prendre en compte.

La «barrière de röstis» des moutons valaisans

En Valais, la garde de moutons est caractérisée par des différences culturelles qui suivent en partie la frontière linguistique, ces deux cultures se mélangeant dans le Valais central. Elle se distingue aussi bien par les modes de garde que par les traditions d'élevage. Cela se reflète ensuite dans l'infrastructure ainsi que dans la tradition de gardiennage, de même que dans les critères d'élevage. Alors que la garde de moutons Nez Noir du Valais possède une importance socioculturelle et écologique élevée, dans le Bas-Valais les moutons sont plus souvent gardés selon des critères économiques. La «barrière de röstis» se reflète aussi bien dans la politique agricole que dans la politique en matière de grands prédateurs.

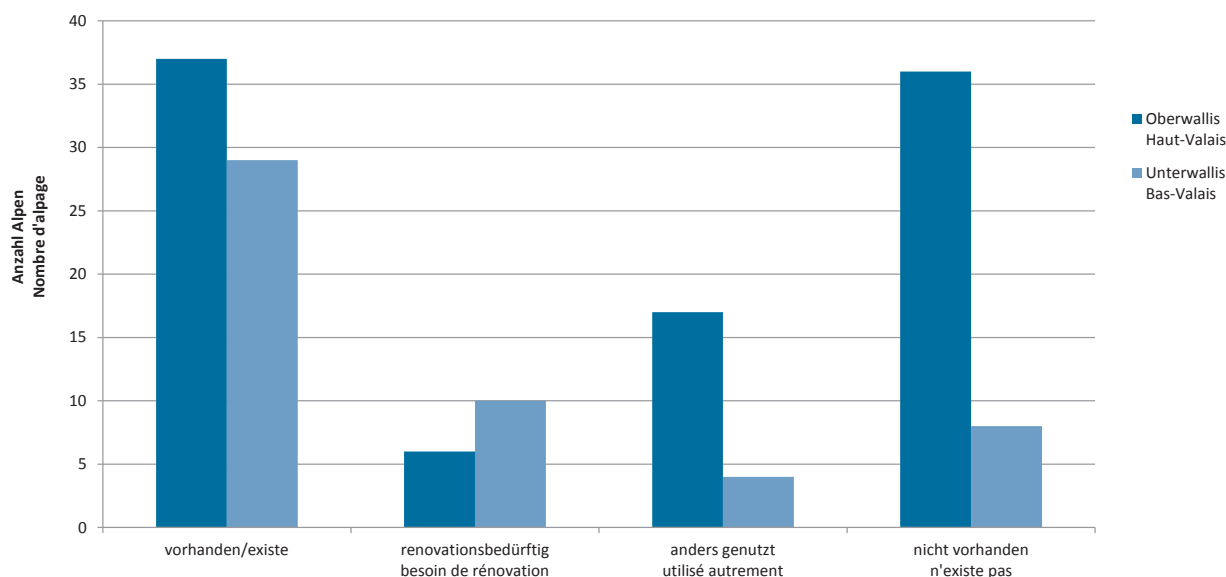
Depuis l'arrivée de l'industrialisation dans le Haut-Valais, l'agriculture de subsistance traditionnelle (agriculture ayant pour but premier l'auto-alimentation) a laissé la place au nouveau type de «paysan-ouvrier». L'importance de l'agriculture a donc évolué. Les postes de travail dans l'industrie permettent désormais de gagner sa vie, alors que le travail dans l'exploitation agricole a visiblement conservé une importance socioculturelle et d'entretien du paysage. Les



Traditionnelle «Schaffärliche» auf der «Nivalpalpu» im Oberwallis. Enclos traditionnels à moutons sur le «Nivalpalpu», dans le Haut-Valais. (Photo: Agridea)

Grafik 3: Situation der Alp-Hütten

Graphique 3: Situation cabanes d'alpage



critères d'élevage relatifs à l'apparence extérieure ont ainsi petit-à-petit pris le pas sur les aspects de productivité. Les marchés aux moutons traditionnels, les fêtes de moutonniers, les «Gläktage» (salage) ont ainsi encore gagné en signification. Dans leur forme et leur fréquence, ces traditions sont uniques en Suisse. Le travail du moutonnier s'oriente donc au rythme saisonnier des marchés traditionnels aux moutons et aux concours ovins, généralement organisés durant les mois d'automne. Le village et la région participent le plus souvent aux expositions ainsi qu'à la rencontre conviviale qui suit. Le Nez Noir du Valais constitue donc un symbole important de l'identité haut-valaisanne. La forte mobilisation autour de l'élevage vise aussi bien la compétition que le prestige social.

Le Bas-Valais recense davantage de très grandes exploitations, pour lesquelles la production de viande d'agneau constitue une importante source de revenu. Certaines d'entre elles engagent des bergers, alors que pour d'autres c'est le propriétaire du troupeau lui-même qui monte à l'alpage. La période d'estivage y est plus longue en raison de l'altitude plus réduite des emplacements. Les alpages moins élevés sont en outre exploités de manière plus intensive et donc souvent faciles d'accès. La plupart des sites présentent par ailleurs des possibilités d'hébergement. L'élevage ovin est moins lié aux grandes exploitations industrielles que dans le Haut-Valais. Enfin, la garde de moutons y a un rôle marginal dans l'agriculture, la viti-viniculture occupant une place prépondérante en raison des conditions topographiques et climatiques. On constate de fait que l'élevage de moutons est fortement marqué par la culture française, une tendance qui se ressent aussi bien dans la culture pastorale que dans l'écoulement et la commercialisation des produits.

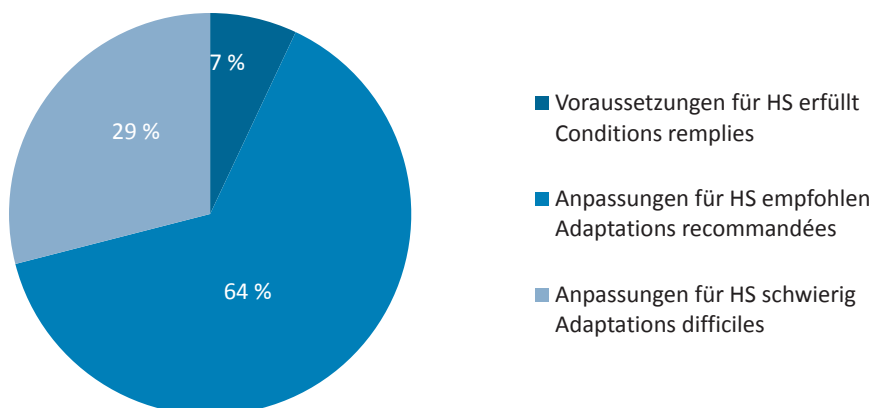
Importantes différences d'une vallée à l'autre

Outre les différences relevées entre le Bas et le Haut-Valais, on constate également d'autres différences régionales marquantes pour la garde et l'estivage des moutons. Ainsi, les régions se distinguent considérablement pour ce qui est de leur système de pacage ou de la densité d'occupation. On a donc différencié, dans la planification des alpages à moutons réalisée, 19 vallées et régions. Dans certaines d'entre elles, les moutons ne jouent pratiquement aucun rôle, alors qu'ils constituent l'espèce d'animal de rente dominante dans d'autres. L'importance des moutons dépend par ailleurs du rôle du gros bétail. Dans certaines zones d'estivage, on pratique une exploitation mixte avec différentes espèces, alors que dans d'autres le bétail laitier a déjà pour ainsi dire disparu. Les différences régionales indiquent le contexte dans lequel adapter la mise en œuvre de la planification des alpages à moutons en fonction des besoins locaux et des conditions exceptionnelles. En font notamment partie la prise en compte des alpages à bétail bovin qui ne sont plus ou insuffisamment exploités.

Evolution du pâturage permanent au gardiennage

Les conditions topographiques et climatiques exceptionnelles offrent un cadre approprié à une exploitation extensive par des moutons. Une gestion cohérente des pâtures s'avère cependant nécessaire pour influencer positivement sur le paysage et la biodiversité, et doit prendre en compte non seulement les surfaces sensibles des étages élevés mais aussi les zones progressivement embroussaillées des étages moyens dans la zone de la limite des arbres. Les recommandations réalisées dans le cadre de

Grafik 4: Voraussetzungen Herdenschutz Oberwallis
Graphique 4: Conditions prévention Haut-Valais



l'étude visent également une gestion des pâtures avec pâturage tournant ou gardiennage, qui permette d'exploiter la végétation de manière optimale. Sur $\frac{1}{3}$ des alpages, des adaptations sont recommandées afin de prévenir tant une surexploitation qu'une sous-exploitation locale. Pour les $\frac{2}{3}$ restants, on ne relève pour l'instant aucun besoin d'adaptation en termes d'occupation. Cela signifie que la gestion actuelle des pâtures respecte les conditions générales écologiques et que les surfaces de pacage sont exploitées de façon durable. Sur un grand nombre d'alpages, on pourrait estiver plus d'animaux si la gestion était optimisée. En raison du recul des cheptels et de la pression croissante d'embroussaillage, il peut s'avérer utile, le cas échéant, d'évaluer soigneusement une priorisation des surfaces continuant d'être exploitées.

Conditions difficiles pour la protection des troupeaux

Lorsqu'il s'agit de protéger les troupeaux, 15 % des alpages remplissent les conditions pour le travail avec des chiens de protection des troupeaux. Pour un petit 60 %, des adaptations s'avèrent nécessaires et réalisables, alors que $\frac{1}{4}$ des alpages sont difficiles à protéger ou requerraient pour ce faire un investissement démesuré. Pour ce qui est des conditions, on observe d'importantes différences entre le Bas et le Haut-Valais. Dans le premier, $\frac{1}{3}$ des alpages disposent déjà des structures nécessaires à la protection des troupeaux, alors que ce n'est le cas que pour 10 % des alpages dans le second. Si l'on considère la taille et le potentiel de pacage, on peut dire qu'il est actuellement possible de placer l'intégralité des moutons sur des alpages pouvant être protégés. Cela signifierait toutefois qu'il faudrait abandonner des surfaces difficiles à protéger. Afin de créer les conditions propices à l'emploi de chiens de protection des troupeaux, il faudrait en première ligne modifier les systèmes de pacage dans le Haut-Valais et améliorer l'infrastructure pour le personnel de gardiennage. Dans le Bas-Valais, l'emploi de chiens de protection des troupeaux doit être structuré de sorte à engendrer le moins possible de conflits. L'utilisation parfois très intensive dans certaines régions offre un terrain de prédilection à

l'avènement de conflits entre le tourisme et les chiens de protection des troupeaux. Des informations ciblées et des conseils s'avèrent donc indispensables. Il est nécessaire, tant pour la protection des troupeaux que pour le travail d'exploitation, de veiller à ce que les troupeaux ne soient pas de trop grande taille lorsque la topographie est difficile. Dans le but d'optimiser le travail d'exploitation comme la protection, on constate qu'une forme mixte entre le gardiennage et la pâture tournante constitueraient souvent la solution idéale.

Défis pour les bergers

La compétence des bergers est un point essentiel pour assurer le rôle positif de l'estivage des moutons en termes d'entretien du paysage, de maintien de la biodiversité, de bien-être animal et de production de denrées de bonne qualité. Il faut pour cela des conditions-cadres adéquates, allant de la formation à l'hébergement, en passant par le salaire et la reconnaissance générale. La formation de berger introduite il y a 4 ans à Viège (en allemand) et en 2013 à Châteauneuf (en français) devrait contribuer pour sa part à améliorer la qualité du travail. Cependant, il n'existe souvent pas d'abris pour les bergers dans le Haut-Valais, alors que dans le Bas-Valais ils sont souvent insuffisants ou mal placés. En outre, en bien des endroits, les salaires ne sont pas suffisants, en dépit des contributions d'estivage, pour indemniser le travail de manière équitable et prévenir le taux élevé de fluctuation. À cela s'ajoute le fait que l'emploi saisonnier constitue un obstacle élevé sur le marché du travail. Il reste à espérer que la demande croissante en bergers qualifiés soit couverte à l'avenir. La politique de la Confédération tente à cet effet de créer des incitations plus fortes en octroyant davantage de moyens à l'estivage.

Tendance croissante à l'embroussaillage

L'extension de la surface des forêts ainsi que de la ceinture de buissons et de broussailles dans les zones de moyenne altitude entre 1'600 et 2'200 mètres, est un phénomène national, qui présente toutefois des différences

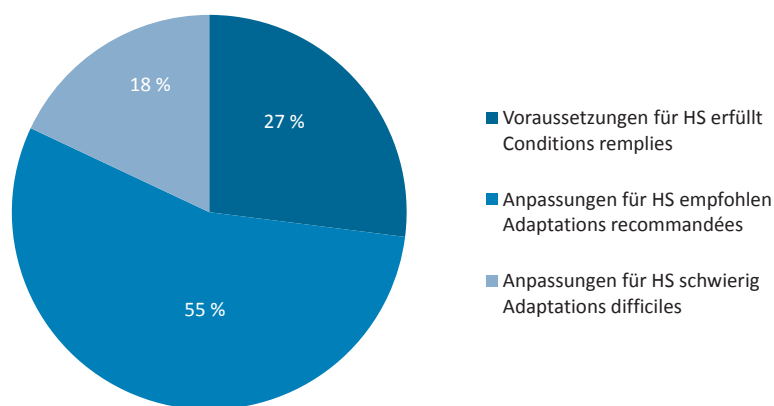
régionales. Le canton du Valais est particulièrement touché par cette tendance en raison du pacage généralement extensif et de la topographie difficile. Les visites d'alpages ont clairement mis en évidence la forte sous-exploitation d'un grand nombre de terrains situés dans les zones inférieures des alpages à moutons et des anciens alpages à bovins, ainsi qu'une succession (embroussaillage) parfois si avancée qu'une grande partie des surfaces potentiellement pâturables est déjà irrémédiablement perdue. Comme la plupart des alpages à moutons sont situés au-dessus de la limite de la forêt, ils sont souvent situés à l'étage de végétation des groupes de buissons nains, s'étendant parfois jusqu'à des altitudes de 3'000 mètres. Et comme la plupart des alpages sont plutôt sous-pâturés, l'impact du mouton reste très faible dans ces zones. En raison de l'alimentation très sélective des ovins, à l'exception de certaines races, ceux-ci évitent les espèces ligneuses et ne peuvent donc pas vraiment empêcher le processus de succession. L'intensification de l'exploitation par une pose systématique de clôtures ou par un gardiennage permanent cohérent (par exemple alpage de Niwen ou celui de Tunetsch) pourrait par contre freiner ou influencer de manière ciblée ce phénomène.

Bien que le rôle des moutons sur l'entretien du paysage en-dessus de la limite des arbres demeure plutôt marginal, le mouton reste un facteur important dans le canton du Valais pour maintenir ouvertes les surfaces en région de plaine et aux moyennes altitudes jusqu'à la limite des arbres. En effet, la garde de moutons valaisanne assume un rôle central dans l'utilisation et l'entretien des surfaces soumises à une forte pression d'embroussaillage, tant pour ce qui est de l'utilisation du fourrage sur les pâturages de printemps et d'automne que pour la fauche des surfaces à meilleur rendement pour l'affouragement en étable. C'est surtout dans la zone de transition entre l'exploitation de plaine et celle d'alpage que l'on voit des effets positifs sur le paysage et la diversité des espèces, qui conduisent au maintien d'un paysage culturel de grande valeur. La majorité des animaux estivés en Valais pâturant également dans le canton en-dehors de la période d'estivage, un recul des effectifs aurait des conséquences principalement sur l'aspect du paysage et la diversité des espèces dans les étages bas et moyens.

Comment mettre en œuvre des adaptations?

Les recommandations pour l'exploitation et la protection des troupeaux ainsi que la planification des alpages ont pour but de soutenir la vulgarisation cantonale à mettre en œuvre une planification des alpages qui soit durable. Par ailleurs, les rapports d'alpage et les recommandations sont remis à l'administration, afin d'appliquer les dispositions légales des ordonnances sur les paiements directs et sur la chasse. Compte tenu des conditions-cadre politiques nationales et cantonales, on verra dans l'avenir avec quelle rapidité des mesures appropriées peuvent être mises en œuvre pour réaliser des adaptations structurelles ou permettre l'engagement de bergers et de chiens de protection des troupeaux. Le but étant ici de mettre en œuvre la planification étape par étape au cours des 3 à 6

Grafik 5: Voraussetzungen Herdenschutz Unterwallis
Graphique 5: Conditions prévention Bas-Valais



prochaines années dans le cadre d'une procédure régionale. Au cas où la tendance à la baisse des effectifs devait se renforcer, il ne sera plus possible à l'avenir d'exploiter toutes les surfaces utilisées à ce jour. Une planification précoce pourrait donc ici montrer des perspectives afin de maintenir un estivage de moutons durable grâce à des investissements ciblés et à des formes de collaboration appropriées. Il faut pour cela que les bonnes conditions politiques soient mises en place de même que les ressources des exploitants, qui se voient confrontés aussi bien au changement de génération qu'à des insécurités économiques. La tradition aujourd'hui bien vivante et enracinée de l'élevage de moutons valaisanne saura-t-elle maîtriser les défis à venir? La question reste ouverte.

Informations complémentaires

Le rapport complet est disponible sur www.protectiondestroupeaux.ch.

